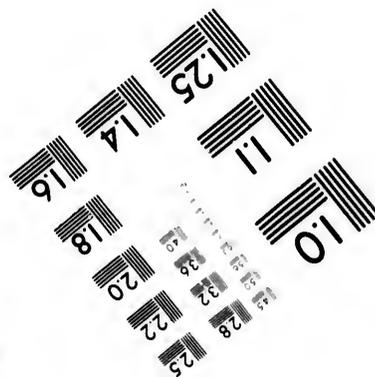
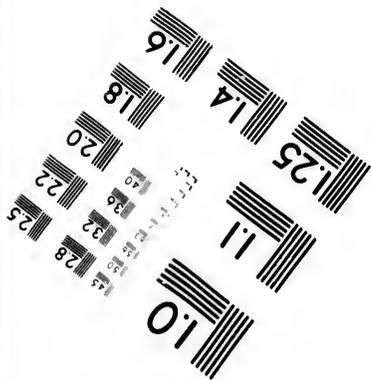
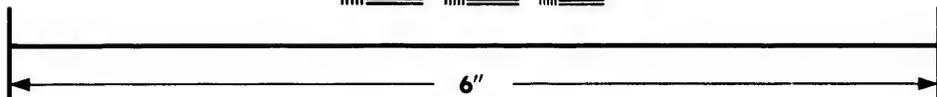
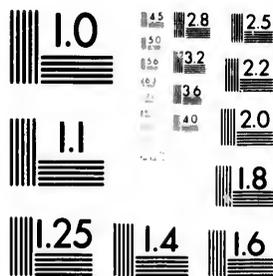


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25 28 25
20 32 22
18 20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
01

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

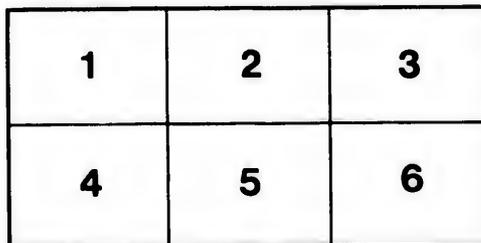
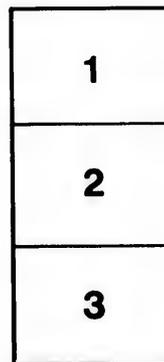
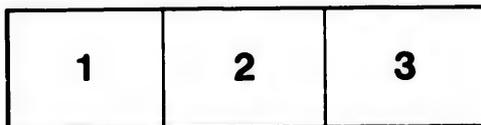
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
diffier
une
page

rrata
co

pelure,
n à

run

r

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Séance du 28 mars 1883

du n^o 25-333

LES CANADIENS-FRANCAIS

AUX

ETATS-UNIS

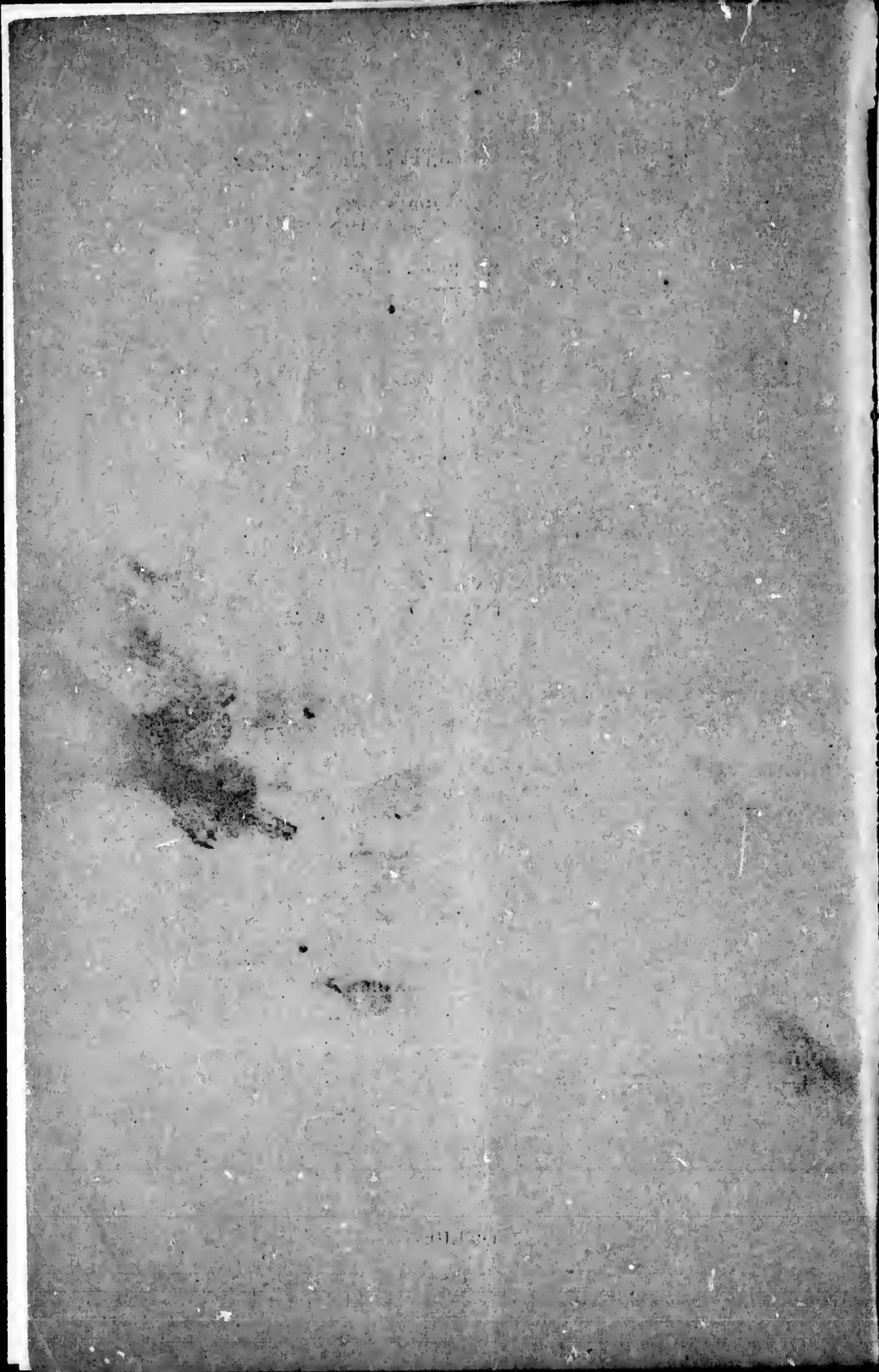
Discours des Honorables MM. Paquet, Joly, Marchand, de MM.
McShane, Faucher de Saint-Maurice, etc., etc., etc.

*french character, less sturdy than the
British, tends itself to the ascendancy
of the boss. ..*

—GOLDWIN SMITH *The Bystander*,
April 1883, pp. 91 and 92

QUEBEC

1883



I

D

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Séance du 28 mars 1883

LES CANADIENS-FRANCAIS

AUX

ETATS-UNIS

Discours des Honorables MM. Paquet, Joly, Marchand, de MM.
McShane, Faucher de Saint-Maurice, etc., etc., etc.

*French character, less sturdy than the
British, lends itself to the ascendancy
of the boss...*

—GOLDWIN SMITH *The Bystander*,
April 1883, pp. 91 and 92

QUEBEC

1883

tarie
dien
ait e
1
trouv
tive c
d'un

ΕΥΦΡΟΝΙΑ ΟΥΛΟΥΣ
ΑΔΑΜΑΟΣ ΤΟ

Nous croyons faire plaisir à nos compatriotes de Québec, d'Ontario, de l'ancienne Acadie, à tous ceux qui portent un nom canadien-français aux Etats-Unis, en publiant l'un des derniers débats qui ait eu lieu dans ce Parlement de Québec, brûlé aujourd'hui.

Indignement attaqués par M. Foster, les Canadiens-Français ont trouvé un vaillant défenseur dans la personne de l'Assemblée Législative de Québec. La séance du 28 mars 1883 restera mémorable à plus d'un titre.

M.
député
jours
falsait
mandat
d'absence
produit
capital
proche

Je
cette
longue
ensem
m'ont
positio
l'attor

Le
très g
de lui

L'a
de la
le sec
secrét
taire-

" au
dont
franc
produ
le bu
de vo
rappo
et sig
reau

Le
" I
hisse
térêt
de d
dans
chan
lois
de bo

LES CANADIENS-FRANÇAIS

AUX

ETATS-UNIS

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE, député de Bellechasse.—Il y a quelques jours l'hon. M. Pâquet, député de Lévis, faisait émettre un ordre de la Chambre, demandant la production de la correspondance au sujet de la grande exposition de produits étrangers qui doit se tenir dans la capitale du Massachusetts, en septembre prochain.

Je devais avoir l'honneur d'appuyer cette demande. Malheureusement, les longues veilles que nous avons passées ensemble, à discuter les affaires du pays, m'ont empêché de donner alors à la proposition de l'honorable député de Lévis, l'attention qu'elle méritait.

Le sujet que je vais traiter est grave, très grave même; je vous prie messieurs, de lui accorder toute votre attention.

L'an dernier, je parlais à la Chambre de la correspondance échangée entre le secrétaire d'Etat de Washington, le secrétaire d'Etat d'Ottawa et le secrétaire-provincial de la Province de Québec, "au sujet de maladies épidémiques dont étaient atteints certains Canadiens-français séjournant aux Etats-Unis." La production de cette correspondance sur le bureau de la Chambre m'avait permis de vous lire, M. l'Orateur, ces lignes d'un rapport intitulé *Uniform hours of labor*, et signé par le colonel Wright, chef du bureau des statistiques du travail.

Le colonel disait :

"Les Canadiens sont une horde d'invasisseurs industriels, ne prenant aucun intérêt aux institutions du pays, négligeant de devenir citoyens américains, vivant dans un état voisin de la mendicité, cherchant à se soustraire aux obligations des lois scolaires, étant un peuple sordide et de bas étage, et bon tout au plus à travail-

ler sous la férule de n'importe quel contre-maitre et pour n'importe quel salaire."

Ces assertions, vous disais-je alors, soulevèrent une tempête parmi les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre. Leur presse, à la tête de laquelle se mit courageusement le rédacteur-proprétaire du *Travailleur* de Worcester, M. Ferdinand Gagnon, protesta énergiquement. Elle fit tant et si bien qu'une enquête fut ordonnée. Des prêtres, des journalistes, des contre-maitres de fabriques, des négociants, tous les hommes les plus influents habitant les centres canadiens-français furent entendus. Le résultat de cette contre-enquête fut la conclusion suivante. Elle parut dans une brochure officielle, intitulée: "le Canadien-français dans la Nouvelle-Angleterre" et signée par le même colonel, président le même bureau de statistiques du travail.

M. Carroll Wright disait :

"La prospérité de la Nouvelle-Angleterre exige impérieusement le développement rapide de ses forces industrielles. Nul élément ne peut y contribuer, autant que la race canadienne-française."

L'incident était vidé à notre honneur.

Aujourd'hui, la demande de l'honorable député de Lévis me permet de venir protester, devant vous les représentants de mon pays, devant vous mes collègues, contre de nouvelles insolences dites, cette fois-ci, par un M. Fester.

Après la triste mésaventure du colonel Wright, il s'est trouvé dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre un homme, qui a eu le lâche courage de dire à ses compatriotes :

"Les Canadiens-français sont à la Nouvelle Angleterre ce que les Chinois sont à la Californie. Leur moralité est d'un degré plus bas; ils achètent moins de choses nécessaires à la vie, et leur seul but

semble être d'enlever le plus d'argent possible de ce pays. Ils ne veulent pas faire naître leurs enfants et quand on les oblige d'envoyer les enfants aux écoles, ils s'en vont dans une autre localité. Rarement ils deviennent citoyens."

Ah! M. l'Orateur, les temps sont passés, où nos pères, sensibles aux injures qui nous venaient du côté de la Nouvelle-Angleterre parlaient, ainsi que l'écrit Ferland "le fusil en bandoulière, le paquet de provisions sur l'épaule, les raquettes aux pieds," brûlaient Corlaër, s'emparaient de Schenectady, de Salmons Falls, et l'épée d'une main la torche de l'autre, semaient la terreur, la dévastation dans la Nouvelle-Angleterre.

Oui, je le comprends, ces temps-là ne sont plus : mais nous pouvons encore envahir ce territoire. L'honorable député de Lévis vous en donne les moyens, en présentant sa proposition.

Allez vous installer dans le château-fort de nos détracteurs. Prenez part à cette exposition internationale de Boston. Montrez que vos céréales, vos cuirs, vos bois, vos pêcheries, vos produits miniers, vos instruments d'agriculture, sont sans rivaux. Faites commenter par leur presse cette lettre que l'un des leurs, M. Willard, adressait à l'*American Agriculturist*, et que l'honorable Secrétaire-Provincial M. Blanchet, est venu lire ici, il y a quelque temps, aux applaudissements de toute l'Assemblée législative.

Cet américain, homme pratique et véridique avant tout, ne disait-il pas à ses compatriotes, dans cette lettre ?

"Le Canada est devenu pour nous un compétiteur formidable par l'exportation du beurre et du fromage fabriqués dans ce pays. Les produits du Canada sont de la meilleure qualité, et la fabrication du fromage s'y développe rapidement. A une date rapprochée, si nous ne tenons compte de l'augmentation de ce produit, le Canada sera en mesure de fournir aux marchés anglais tout le fromage nécessaire à la consommation."

En voyant les produits de nos rivières, de nos forêts, de nos montagnes, de notre sol, en étudiant ainsi sur le vif tout ce qui fait l'homme, le foyer, les relations internationales, les gens du pays voisin qui ont du cœur, qui ont le sentiment de la vie pratique et courageuse, se convaincront que nous avons tout ce qu'il faut pour être une nation forte, généreuse, travaillante, morale et fière.

Comment! venir comparer la moralité des descendants des peux de la Nouvelle-France à celle des Chinois de la Californie! Venir dire que notre moralité est d'un degré

plus bas! Que le seul but de la présence des Canadiens-Français aux Etats-Unis est d'enlever le plus d'argent possible à ce pays!

Mais un auteur fort connu là-bas dit que les Canadiens-français enrichissent les américains. M. Lesley dans un livre fort curieux intitulé : "Man's Origin and Destiny," dit, en parlant du Canadien-français aux Etats-Unis :

"C'est un excellent travailleur que le journalier qui nous vient du Bas-Canada. Il est sobre, il est honnête, il est religieux. Mais son travail n'est pas calculé; il manque d'intelligence, parce qu'il manque de loisirs. Après nous avoir enrichis, il s'en retourne pauvre au pays, quand toutefois il peut s'en retourner."

M. Foster qui vilipende la race canadienne-française, n'a donc pas lu l'histoire de son pays ?

Pendant la guerre du Nord et du Sud, plus de 20,000 Canadiens-Français ont perdu la vie sur les champs de bataille américains. Rousseau et Badeau promus au rang de généraux, ne portent-ils pas des noms bien connus parmi les nôtres? Le général Beaugregand n'est-il pas, lui aussi, de descendance canadienne-française? Chapleau, frère de notre ancien Premier-ministre, parti simple soldat nous est revenu chef de bataillon. Et dans le beau comté que j'ai l'honneur de représenter, quand, dans les veillées, on se raconte les prouesses de ceux des nôtres qui sont morts pour la patrie américaine, on n'oublie pas de mentionner le nom de Mélard Fortior, fils de l'ancien député de Bellechasse, mort au champ d'honneur avec deux autres compatriotes, Fleury D'Eschambault et le lieutenant Blais.

On nous reproche de ne pas devenir des citoyens américains, — mais ceux qui nous disent de ces choses connaissent-ils l'importance, l'étendue, la richesse, l'avenir de notre pays? Nous n'émigrions plus : nous faisons immigrer chez nous. Le *Courrier des Etats-Unis* le constate en ces termes :

"Pendant l'année 1882, 20,857 Canadiens qui avaient émigré aux Etats-Unis sont retournés dans leur pays. Ce chiffre de rapatriement est double à celui de 1881. Ces Canadiens-Français ont été suivis au Canada par 3,411 Américains et n'ont été remplacés dans ce pays que par 1,134 compatriotes. Les Américains se sont rendus en plus grand nombre que les Européens dans les diverses régions du Manitoba, mais, par contre, 45,000 habitants des vieilles provinces du Canada sont allés coloniser ce nouveau territoire. Les journaux canadiens attribuent le retour des

Can
à la
faire
Qu
aux
l'im
Ce
schè
vie
lever
Tou
sou
faire
on le
s'en
A
je r
Etat
" "
chur
curi
cals
neco
habi
leur
" "
pelle
fran
Lou
Nivi
" "
d'un
Croc
Pau
vier
vè
lac
" "
dian
sud
par
écol
L
men
ble
C
par
tou
Isle
de
tis
lis
rés
PR
F
éle

la présence
Etats-Unis est
possible à ce

à-bas dit que
chissent les
un livre fort
gin and Des-
canadien-fran-

illeur que le
Bas-Canada.
est religieux.
lié; il manque
nque de lol-
his, il s'en red-
toutefois il

la race cana-
as lu l'histoire

ord et du Sud,
François ont
de bataille
adeau promu
portent-ils pas
nt les nôtres?

est-il pas, lui
nadienne-fran-
notre ancien
ple soldat nous

n. Et dans le
cur de repré-
veillées, on se
ous des nôtres

rie américaine,
ner le nom de
cien député de
mp d'honneur
s, Flourey D'Es-
Blais.

pas devenir des
ceux qui nous
aissent-ils l'im-
chesse, l'avenir
mignons plus :

nous. Le Cour-
nstate en ces

20,857 Cana-
aux Etats-Unis
pays. Ce chiffre
le à celui de
ançais ont été

Américains et
le pays que par
éricains se sont
bre que les Eu-
régions du Mani-
5,000 habitants
nada sont allés
itoire. Les jour-
t le retour des

Canadiens et l'émigration des Américains à la crise du travail qui commence à se faire sentir aux Etats-Unis."

Quant à ceux de nos compatriotes établis aux Etats-Unis, vous êtes peut-être sous l'impression de M. Foster?

Comme lui, vous croyez que là-bas "ils achètent moins de choses nécessaires à la vie"; que leur seul but semble être d'enlever le plus d'argent possible à ce pays. Toujours avec ce même Foster vous restez sous l'impression "qu'ils ne veulent pas faire instruire leurs enfants, et que quand on les oblige de les envoyer à l'école, ils s'en vont dans une autre localité."

A ces mensonges odieux, M. l'Orateur, je répondrai encore par le *Courrier des Etats-Unis*. Ce journal dit :

"Nous avons sous les yeux une petite brochure qui donne des renseignements très curieux sur une colonie canadienne-française, établie dans le comté de Polk, Minnesota, et comprenant environ huit mille habitants suffisamment groupés pour avoir leurs curés, leurs églises et leurs écoles."

"Les noms des villages et paroisses rappellent constamment le souvenir du Canada français : ils s'appellent Rouville, Gentilly, Louisville, Saint-Hilaire, Beaudry, Deux-Rivières, Emarl, Torreboune."

"Cette colonie s'étend sur une distance d'une quarantaine de milles, à partir de Crookston, station du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba, sur la rivièrè du lac Rouge, et de là directement vers l'est jusqu'à la jonction de la rivièrè du lac Rouge avec la rivièrè de l'Eau Claire."

"Telle est la contrée habitée par les Canadiens-Français. Sur un espace, du nord au sud, d'environ dix milles, ils ont fondé sept paroisses, où ils possèdent six églises et dix écoles."

La calomnie est-elle assez tangible? Le mensonge de Mr. Foster est-il assez palpable?

Ces faussetés ont été vivement ressenties par nos compatriotes des Etats-Unis. De toutes parts, du Massachusetts, du Rhode Island, du Connecticut, on s'est empressé de protester; et je vais honorer le patriotisme de l'Assemblée Législative en lui lisant quelques-unes de ces nobles et libres résolutions :

PROTESTATION DES CANADIENS-FRANÇAIS DE WORCESTER. REUNIS EN ASSEMBLEE DE PAROISSE, LE 4 MARS, 1883.

Lettre au Sénateur Hoar.

Monsieur le Sénateur,

Les soussignés, vos concitoyens, tous électeurs de la Commune du Massachusetts,

exposent respectueusement à votre considération.

Qu'ils sont nés, le plus grand nombre au Canada, d'origine Française.

Qu'ils sont venus aux Etats-Unis pour y habiter permanentement, et que désirant jouir de tous les privilèges des libres institutions de ce pays, il se sont fait naturaliser citoyens américains.

Que tout en étant attachés aux institutions politiques de leur nouvelle patrie, ils n'en sont pas moins fiers d'être Français d'origine.

Que le sentiment naturel que le Maître des nationalités a déposé dans le cœur des peuples pour la conservation des traditions nationales est fortement enraciné dans leur cœur.

Qu'ils sont loyaux, et que le principe de la constitution américaine ne fait à aucun élément national obligation de renier ses pères, son origine et ses traditions.

Que tout citoyen libre, fier de son origine, doit avoir le droit de repousser les outrages qui sont proférés contre ses congénères.

Que cette fierté et ce sentiment s'imposent aux Ames bien nées et sont dignes des sympathies des plus éminents citoyens.

Or, monsieur le sénateur, la colonie d'origine française de Worcester a été vivement impressionnée à la lecture du témoignage de M. Frank K. Foster devant la Commission du Travail et de l'Education à Washington, et à celle de la charge de l'honorable Sénateur Vance contre les Canadiens-français du New-Hampshire.

Ces messieurs nous semblent imbus de l'idée fautive de *ab uno disce omnes*.

Prenant l'inallie exception de nos congénères ils en font des généralités.

Les Canadiens-français ont été gravement insultés comme nationalité; la justice, les convenances internationales et la vérité, devaient, il nous semble, faire un devoir à M. Foster et à l'honorable sénateur Vance de ne pas formuler des accusations sur le ton et de la manière qu'ils l'ont fait.

En cette circonstance, les Canadiens, Citoyens Américains, doivent avoir recours à leurs représentants pour obtenir justice.

Occupant au Sénat américain une position des plus éminentes, vos concitoyens d'origine française et électeurs, sont heureux et honorés de solliciter votre concours distingué.

Ils vous prient donc de protester en leur nom, comme ils le font aujourd'hui en assemblée publique, et d'obtenir que la commission du Travail et de l'Education vienne siéger pendant un jour dans votre

ville, afin d'entendre les délégués des populations d'origine Franco-Canadienne de la Nouvelle-Angleterre, en réponse aux accusations de M. Foster.

Ces délégués viendront avec des statistiques assermentées jeter de la lumière sur la question, et faire connaître à la nation que l'élément Franco-Canadien mérite plus d'admiration que de mépris.

Monsieur le sénateur, votre grand sens de justice et votre haute respectabilité, jointes à votre influence si bien méritée, seront les protecteurs distingués de notre race. Naguères nous comptions un des nôtres au sénat, un homme dont la mort a été l'occasion d'éloges flatteurs à l'adresse de notre race, nous avions l'honorable L. V. Bongy sénateur du Missouri, né de parents Canadiens-français.

Aujourd'hui, nous comptons sur l'esprit de justice de nos sénateurs, et comme les soussignés ont l'honneur d'être les concitoyens de celui qui au Sénat représente véritablement et éminemment la Nouvelle-Angleterre, ils s'adressent à lui et vous demandent, M. le Sénateur, d'acquiescer à leur prière et de leur faire obtenir justice.

Veuillez agréer M. le Sénateur, l'expression de notre respect.

Vos Concitoyens Electeurs.

LETTRE A L'HONORABLE W. W. RICE,

Membre du Congrès pour le 10ème district du Massachusetts.

Monsieur le représentant,

Vos concitoyens d'origine Franco-Canadienne ont l'honneur d'exposer à votre considération :

Que devant la commission du Travail et de l'Education siégeant à Washington, un M. F. K. Foster a accusé l'élément national Canadien-Français dans la Nouvelle-Angleterre de jouer dans les Etats de l'Est le rôle des Chinois de la côte du Pacifique.

M. le représentant, nous nous adressons à vous pour avoir justice.

Nous sommes Canadiens-Français, et aussitôt que la longueur de notre séjour en ce pays, nous le permettra, nous deviendrons pour la plupart citoyens américains.

Parmi nous 275 jouissent déjà de cette prérogative.

Venus ici pour demeurer permanentement, pour y gagner notre pain, et pour nous créer une nouvelle patrie, nous étions loin de croire que, dans le pays des libertés et des franchises civiques, notre race serait insultée comme elle l'a été devant une commission du Congrès, par M. F. K. Foster.

Loyaux, aimant la vie paisible; industrieux, nous avons fait jusqu'à ce jour nos efforts pour mériter l'estime et le respect de nos concitoyens de toutes les origines.

Des injures comme celles qui ont été rendues publiques sont imméritées, malicieuses, et appellent la protestation de tous les membres de la famille Franco-Canadienne.

Vous êtes Mr. le représentant, le protecteur au Congrès de tous les contribuables de votre district.

En cette qualité et à titre de concitoyen distingué, nous nous adressons à votre esprit de justice, et nous vous sollicitons de protester, s'il y a lieu, au nom de vos concitoyens Canadiens-Français, contre les accusations de Foster, et de faire usage de votre haute influence afin d'obtenir que la Commission du Travail et de l'Education vienne siéger pendant un jour au centre du Massachusetts, dans notre ville, pour permettre aux différents délégués Canadiens de la Nouvelle-Angleterre de se faire entendre et de répondre par des statistiques aux fausses allégations de Mr. Foster.

Mr. le représentant, les soussignés sont les porte-parole de près de 5,000 Canadiens qui protestent aujourd'hui en assemblée publique, contre les injures de Foster, et qui nous prient d'exposer leurs griefs et leur demande motivée à votre considération.

Tout ce que nous vous demandons, c'est la même liberté, les mêmes droits dont jouissent nos concitoyens d'autres origines; puisque nous supportons avec eux et comme eux les charges du gouvernement et des municipalités.

Ce que nous demandons, c'est la protection contre des injures comme celles de Mr. Foster.

Et c'est cette protection que nous réclamons, que nous sollicitons de votre esprit de justice, Mr. le représentant, afin que protestant en notre nom, vous affirmiez le droit des Canadiens-Français à être considérés tels qu'ils sont; loyaux, honorables et dignes du respect de leurs concitoyens.

Veuillez agréer l'expression de notre estime.

Pour la Société St Jean-Baptiste de Worcester

Pour la Congrégation Canadienne de Worcester.

RÉPONSE DE L'HON. M. RICE

Membre du Congrès du 10ème district, au comité de la paroisse Notre-Dame et de la Société St. Jean-Baptiste de Worcester.

A Mr. J. C. Rocheleau et autres :

J'ai reçu copie des résolutions de votre assemblée du 4 mars, concernant le témoignage de Mr Foster devant la commission du sénat sur le Travail et l'éducation affectant les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre. Je ne connais de ce témoignage que ce que j'en ai lu sur les journaux. Ce que j'ai lu démontre de la part du témoin une grande ignorance de la condition des manufacturiers et des employés dans la Nouvelle-Angleterre, et surtout de ceux de votre nationalité.

Recevez l'assurance que je profiterai de toutes les circonstances opportunes pour corriger les fausses impressions qui résultent du témoignage de Mr Foster, et pour obtenir que vos délégués soient entendus en temps et lieu opportuns. Je rendrai aussi témoignage au caractère industriel et plein de ressources de nos concitoyens Canadiens-Français que vous représentez.

La maladie m'a empêché de répondre à votre lettre avant ce jour.

Je serai heureux de converser sur le sujet, à ma demeure, ou ailleurs, avec les membres de votre comité, pendant la vacance du Congrès.

Votre bien dévoué,

W. W. RICE

M. C. 10ème Dis., Mass.

PROTESTATION.

De la Société St. Jean-Baptiste de Ware, Mass., contre les accusations portées devant la commission du travail et de l'éducation, contre la nationalité Canadienne-Française des Etats-Unis, par Frank J. Eastman et par F. K. Foster.

Messieurs les Sénateurs,—

La Société nationale "St. Jean-Baptiste de Ware, Mass." réunie en assemblée générale, ce cinquième jour du mois de Mars, mille huit cent quatre-vingt trois, proteste de toutes ses forces contre les attaques plus que malveillantes dirigées contre nous par F. J. Eastman et par F. K. Foster.

Ces accusations ne reposent point sur des faits évidents et vont à l'encontre de l'opinion généralement entretenue par la population américaine à l'égard des Canadiens-Français résidant aux Etats-Unis.

La population Canadienne-Française des Etats-Unis est sobre, laborieuse et probe; elle est fidèle à ses engagements.

La comparaison que l'on fait de nous avec les Chinois est odieusement injurieuse,

par le fait qu'elle nous rabaisse au-dessous d'une nation païenne.

Les Chinois sont païens;

Nous sommes chrétiens.

Les Chinois ne favorisent que leurs compatriotes;

Nous employons tout le monde.

Les Chinois sont vos débiteurs;

Nous sommes vos créanciers.

Alors que la guerre désolait et couvrait de ruines une partie immense de la République Américaine, les Chinois ne versaient pas leur sang sous la bannière étoilée.

Comptez ceux des nôtres qui sont tombés seulement sur les champs de bataille de Gettysburg, de Spotsylvania, de Charleston, de Richmond, de la Wilderness, de la Nouvelle-Orléans et de tant d'autres lieux; comptez nos blessés, nos veuves et nos orphelins que nous ont donnés la guerre terrible que vous avez eue à soutenir et à laquelle, dit-on, plus de 40 000 de nos compatriotes ont pris une part héroïque.

Et pourquoi répandions-nous notre sang? Pour payer la dette de l'hospitalité!

Et cette hospitalité, comment et pourquoi nous l'avez-vous donnée?

Il y a vingt ans et plus, vos agents parcouraient nos campagnes en tous sens et engageaient nos compatriotes à venir s'établir sur votre territoire, en faisant hure à leurs yeux l'espoir trompeur d'une fortune promptement faite dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre.

Nous avons écouté ces promesses. Nous sommes venus et vous nous avez reçus.

Qu'avons-nous fait depuis, pour mériter qu'on nous outrage aussi iniquement?

Sommes-nous des perturbateurs de l'ordre public?

Non.

Sommes-nous impies ou athées?

Non.

Remplissons-nous vos prisons et vos bagnes?

Non.

Refusons-nous de nous instruire?

Le fait que partout où il y a quelques Canadiens-français on établit des écoles du soir, fréquentées par de nombreux élèves des deux sexes, est plus que suffisant pour démontrer que nous aimons l'instruction et que nous prenons les moyens de l'acquérir.

Et nos sociétés nationales de bienfaisance! Et nos maisons d'éducation! Et nos églises rapidement bâties et remplies de fidèles! Et nos conventions nationales! Et nos nombreux journaux, nous recommandant instamment de nous instruire, de nous faire naturaliser, de nous soumettre aux lois civiles!—Des cas de

ble; indus-
ce jour nos
le respect
s originés.
ui ont été
tées, mali-
tion de tous
ranco-Can-

t, le protec-
ontribuables

concitoyen
ons à votre
ollicitons de
de vos con-
contre les
ire usage de
btinir que la
L'Education
au centre du
le, pour per-
Canadiens de
aire entendre
listiques aux
ster.
assignés sont
00 Canadiens
en assemblée
de Foster, et
eurs griefs et
re considéra-

mandons, c'est
s droits dont
ntres originés;
eux et contre
ment et des

c'est la protec-
e celles de Mr.

e nous récla-
e votre esprit
ant, afin que
s affirmiez le
s à être consi-
ux, honorables
concitoyens.
sion de notre

-Baptiste de

anadienne de

M. RICE

me district, au
re-Dame et de
e de Worces-

malhonnêteté se sont produits occasionnellement : cela ne prouve rien, sinon que dans toute nation on peut trouver des Judas et des faux-frères. Ces mauvais nationaux, nous les renions pour nos frères, nous de les aimons point.....

Messieurs les Sénateurs,—

En vous faisant parvenir cette humble protestation, le Société Saint-Jean-Baptiste de Ware, Mass., croit fermement que vous examinerez consciencieusement le mérite des accusations odieuses que des hommes mûris par un sentiment de haine insensé ont portées contre nous et que vous saurez nous rendre justice.

Vos humbles serviteurs,

Pour la Société Saint-Jean-Baptiste et quarante autres signatures,

L. F. GAREAU,

Président.

Worcester, 22 Mars, 1883.

PROTESTATION DE MANVILLE, RHODE ISLAND.

Dimanche le 4 mars courant, une délé-gation composée des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste et du Cercle Jacques-Cartier faisait appel aux Canadiens de cette localité par la voix de leur pasteur leur demandant de se rendre en foule après les vêpres au souhassement de l'église, afin de protester contre les insultes lancées contre les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre, par M. F. K. Foster, devant le comité du Travail et de l'Education à Washington. Au-delà de 500 personnes se rendirent à l'invitation. M. F. X. Boucher, président de la Société Saint-Jean-Baptiste ouvrit la séance il exprima le but de l'assemblée et demanda au Révd. A. D. Bernard de faire une prière avant de commencer les travaux. On procéda ensuite à la formation d'un comité et à l'élection des officiers. Le Révd. A. D. Bernard fut choisi comme pré-sident honoraire; le Dr. Joseph Larivière, président; M. F.-X. Boucher, 1er vice-président; M. F.-X. Delisle, 2me vice-président; M. Fernando Landry, 3me vice-président; et M. L. J. Harbeck, secrétaire.

Une motion fut ensuite faite par un monsieur de l'assemblée pour faire accepter le présent comité qui fut adoptée à l'unanimité. Mr. le président fit ensuite quelques remarques très appropriées sur la question du jour et présenta à l'assemblée M. J. M.

Authier, propriétaire de la "Patrie Nouvelle," de Cohoes, N. Y., qui nous rappela ce que nous devons faire en pareille circonstance, c'est-à-dire, nous unir et protester énergiquement contre nos insulteurs; leur démontrer que nous sommes des Canadiens-Français; que nous n'avons pas à rougir de ce titre; que nous nous glorifions d'être soumis à ses lois, comme nous nous glorifions encore de contribuer pour une grande part à la prospérité de l'industrie manufacturière; que nous pouvons soutenir une comparaison avantageuse avec les ouvriers des autres nationalités. Il nous a ensuite entretenus quelques moments sur les avantages que nous pouvions retirer de la naturalisation, et il a terminé en nous rappelant ce que nous nous devons comme frères et comme citoyens. M. Authier nous a montré beaucoup de dévouement pour la cause Canadienne, en venant de si loin sur l'invitation d'un ami nous adresser la parole. Nous l'en remercions.

Le Révd. A. D. Bernard nous fit ensuite remarquer que dans nos élan patriotiques nous devons nous rappeler que la religion du vrai chrétien faisait le bon citoyen.

La séance fut ensuite ajournée au onze, et les résolutions suivantes furent adoptées à cette deuxième assemblée.

Proposé par M. F. X. Boucher, appuyé par M. F. X. Mandeville, père :

Que la Société Nationale St. Jean Baptiste, le Cercle Littéraire Jacques Cartier, le Club de Naturalisation et la Paroisse de Manville, R. I., réunis en assemblée générale ce onzième jour du mois de Mars, mille huit cent quatre vingt trois, protestent énergiquement contre les imputations malveillantes et fausses de MM. F. K. Foster et F. J. Eastman,—imputations propres à nous discréditer auprès des nationalités sœurs de la République Américaine, et que, la comparaison faite devant le comité du Sénat s'occupant du Travail et de l'Education par M. F. K. Foster, du genre de travail des Canadiens-Français, avec le système de vie d'une classe d'immigrés que l'on sait animés de motifs sordides et personnels, et privés de tous sentiments sociaux et religieux est une lâche injure faite à la race Canadienne-française, et que le fanatisme, les bas préjugés, la haine et la jalousie contre cette nationalité peuvent seuls expliquer.

Proposé par le Dr. Joseph Larivière, appuyé par M. F.-X. Delisle :

Que les Canadiens-Français, se déclarant fiers d'habiter cette terre hospitalière de la Nouvelle-Angleterre qu'ils ont si généreusement arrosés du plus pur de leur sang, en partageant la gloire de ses armes ;

trie Nou-
us rappela
n pareille
n unir et
nos insult-
s sommes
us n'avons
nous nous
is, comme
contribuer
sperité de
que nous
ison avan-
ntres natio-
enus quel-
s que nous
tion, et il a
e nous nous
e citoyens.
coup de dé-
dienne, en
on d'un ami
us l'en re-

Et ensuite
patriotiques
e la religion
citoyen.
ée an onze,
ent adoptées

cher, appuyé

St. Jean Bap-
ques Cartier,
a Paroisse de
mblée géné-
de Mars, mille
s, protestent
utations mal-
F. K. Foster
ous propres à
s nationalités
icaine, et que,
le comité du
et de l'éduca-
genre de tra-
ave: le sys-
mmigrés que
did s et per-
entiments so-
he injure faite
ise, et que le
la haine et la
alité peuvent

Larivière, ap-

çais, se déclara
hospitalière
u'ils ont si gé-
lus pur de leur
e de ses armes ;

heureux de se soumettre à ses lois qu'ils déclarent les plus humaines et les plus populaires, et reconnaissants au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la protection qui leur a toujours été accordée et sur laquelle ils n'ont aucune raison de douter pour l'avenir. Ils s'élèvent avec la plus juste indignation contre les insinuations malveillantes et basses par lesquelles on cherche ridiculement à déshonorer leur nationalité et à les avilir dans leur conduite et leurs mœurs, en les séparant de la grande famille chrétienne dont ils forment l'une des plus dignes et des plus respectables sections, pour les assimiler à une race de mercenaires sans dignité, sans aspirations patriotiques, esclaves du matérialisme le plus dégradant et plongée dans les erreurs du paganisme."

Proposé par M. L. J. Harbeck, appuyé par M. Fernando Landry :

" Que les Canadiens-français injustement attaqués dans ce qu'ils ont de plus cher, repoussent avec énergie les accusations d'immoralité et d'égoïsme portées contre eux, et proclament hautement que les doctrines de soumission, de dévouement, d'abnégation, et de pureté que leur enseigne la religion qu'ils ont appris à aimer dès leur berceau et qu'ils se sont constamment efforcés de pratiquer, leur méritent le respect et la considération des diverses nationalités auprès desquelles la Providence les a placés, et avec lesquelles ils veulent vivre honorablement et paisiblement comme les libres citoyens de la grande République à laquelle ils appartiennent."

Proposé par M. Calixte Mandeville, appuyé par M. Honoré Lajoie :

" Que cette sortie injurieuse de MM. F. K. F. Foster et F. J. Eastman, qui n'aurait pu justifier même aucune provocation, mérite la réprobation des hommes de toute origine et de toute croyance, dont l'ambition est d'assurer la prospérité de ce pays dans les voies sûres de la paix, de l'industrie et des arts."

Proposé par M. J. B. Lambert, appuyé par M. Gédéon Larivière :

Que les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre offrent leurs félicitations les plus sincères et leurs remerciements les plus cordiaux à ceux des journaux américains qui ont eu l'esprit d'indépendance et de justice pour les défendre contre les préjugés de leurs compatriotes, F. K. Foster et F. J. Eastman.

Propose par M. Olivier Lajoie, appuyé par M. Joseph Cadotte :

Que les présentes résolutions soient humblement adressées à l'Honorable Henry B. Anthony, avec prière de nous faire obtenir que la Commission du Travail et de l'édu-

carion vienne siéger pendant un jour dans dans la ville de Worcester afin d'entendre les délégués des populations d'origine Franco-Canadienne de la Nouvelle-Angleterre en réponse aux accusations de M. Foster.

Proposé par le Comité :

Que copie de cette protestation soit entrée aux archives de la société St Jean Baptiste et du Cercle Jacques-Cartier et publiée dans les deux journaux Canadiens de Worcester et la *Patrie Nouvelle* de Cohoes, N. Y.

Pour le Comité.

L. J. HARBECK, Secrétaire.

PROTESTATION DE LA SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE ET DES CANADIENS DE EAST DOUGLASS, MASS.,

A l'Honorable Monsieur Hoar, —

Les accusations de M. Foster ont profondément affligé les Canadiens de East Douglass. L'intérêt qu'ils ont toujours porté à leur pays d'adoption, leur dévouement à le servir dans la sphère des industries et dans les manufactures auraient dû les mettre à l'abri des témoignages peu flatteurs rendus contre eux tout récemment à Washington. La Nouvelle-Angleterre surtout, pour laquelle ils ont versé tant de sueurs, dépensé tant de forces et usé tant d'existences, devait en avoir été jaloux, leur épargner l'ignominie de ces flétrissures. Mais hâtons-nous de le dire, les efforts qu'elle a faits pour les réhabiliter dans l'estime de la nation Américaine par la voie des journaux les plus autorisés, montre assez qu'elle ne partage pas les sentiments de leurs accusateurs.

Cependant, comme Canadiens ils croient devoir protester à leur tour, et protestent énergiquement contre ces accusations. Ils désirent que la commission demandée pour en entendre leurs réclamations, leur soit accordée sans délai, afin qu'un monument authentique témoigne au pays et de leur innocence et de la fausseté des attaques dirigées contre eux.

JOSEPH LEMAY,

Président de la Société St. Jean-Baptiste.

JEAN-BAPTISTE LACHAPELLE.

Sec.-Corr.,

East Douglass, Mass., }
19 Mars, 1883. }

M. le Rédacteur,

La Société St. Jean-Baptiste de East Douglas transmet, en son nom et au nom

de toute la paroisse Canadienne, au Comité qui les a conçues, son adhésion pleine et entière aux mesures que la paroisse de Notre-Dame de Worcester réunie, le quatre Mars, pour assurer à notre nationalité un moyen efficace de se purger d'accusations portées contre elle, et qu'elle a chaleureusement acclamées et adoptées sans restriction.

Elle désire que toutes les paroisses Canadiennes de la Nouvelle-Angleterre, les adoptent aussi, telles qu'elles ont été formulées, et regrette que la pensée de mieux faire, peut-être, ait détaché d'un plan si bien conçu, des compatriotes qu'elle voudrait voir concourir au triomphe d'une cause d'intérêt national.

JOSEPH LEM Y, Prés.
J. BTE. LACHAPPELLE, Sec.-Corr.

GROSVENORDALE, CONNECTICUT.

Le 18 mars 1883, assemblée de la Société St. Jean-Baptiste et de tous les paroissiens Canadiens convoquée dans le but de protester contre les insultes lancées à la face de la nationalité Canadienne-Française de la Nouvelle Angleterre par F. K. Foster. Le Rév. T. Cooney, curé de la paroisse de Grosvenordale, est élu président honoraire.

Président, Augustin Ravenelle; Vice-Président, Louis P. Lamoureux; Secrétaire, Onesime Faucher.

Considérant que les Canadiens-Français de la Nouvelle Angleterre ont été multicieusement calomniés, par M. F. K. Foster de Cambridge, Mass., devant la Commission du Sénat à Washington, sur la question du Travail et de l'Éducation en faisant les exposés suivants :

1o. Que les Canadiens-Français sont à la Nouvelle-Angleterre ce que les Chinois sont à la Californie et à la côte du Pacifique.

2o. Que leurs mœurs sont plus dégradées.

3o. Que leurs besoins sont moins nombreux et que leur but semble être d'emporter autant d'argent qu'ils peuvent de ce pays.

4o. Qu'ils ne veulent pas envoyer leurs enfants aux écoles et que lorsqu'ils sont obligés de le faire, ils changent de domicile et quittent l'endroit.

5o. Qu'ils acceptent rarement le droit électoral.

6o. Que sur une population de 88,000 âmes, dans 32 villes de la Nouvelle-Angleterre, 6,000 seulement sont naturalisés, et 2,860 sont propriétaires.

RÉSOLU.

Que les Canadiens de Grosvenordale après avoir discuté en détail les exposés, ci-dessus, reconnaissent que la haine et

l'ignorance seules peuvent dicter de telles injures contre nous et nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre.

Résolu que le premier exposé est une lâche infamie portée contre un peuple qui a su, par son travail ingénieux et honnête, gagner l'estime et la confiance de ses maîtres, qui lui payent salaire égal à celui des ouvriers d'autres nationalités.

Résolu que le second exposé tendant à nous avilir auprès des autres nationalités, n'a raison d'être que dans l'espace étroit du Sieur Foster, car nos surveillants et maîtres d'ateliers, marchands, commis, hommes de professions, députés, &c., sont autant de bonnes preuves de notre moralité.

Résolu que le troisième exposé tend à vouloir nous refuser l'entrée de cette République, pays de la liberté que la divine Providence semble avoir doté de toutes les ressources et institutions nécessaires pour y faire le bonheur de notre nationalité. Qu'il est notre pays d'adoption, et que désirant y vivre honorablement et paisiblement, pour y jouir des privilèges et recevoir la même protection que reçoivent les citoyens libres de cette grande République, nous espérons que cet exposé sera aussi mis à néant.

Résolu que le quatrième exposé est contraire à nos désirs : que nous la sous-mèment de grands services en nous imposant de fortes taxes additionnelles à celles payées à l'État où nous résidons pour la construction de nouvelles écoles, en assistant aux écoles du soir ; que nos écoles littéraires, dramatiques, de naturalisation, &c., s'efforcent de répandre l'instruction en instruisant nos compatriotes.

Résolu que les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre reconnaissent dans cette République une seconde patrie à laquelle ils s'attachent, et que nous devons conserver dans notre cœur l'amour de notre mère patrie (car les bons enfants ne peuvent oublier leur mère.)

Résolu que les susdites considérations et résolutions soient envoyées aux journaux Canadiens de Worcester, et au "Jean-Baptiste," de North Hampton avec prière de les publier.

Un vote de remerciement est offert à M. le curé Cooney pour sa présence à cette assemblée et ses bonnes remarques à propos de ces protestations. M. le curé est prié de traduire ces résolutions et les faire publier dans les journaux anglais.

Par ordre de l'assemblée,

A. RAVENELLE, Président,
L. P. LAMOUREUX, Vice-Président,
O. FAUCHER, Secrétaire.

PROTESTATION DES CANADIENS-FRANÇAIS DE NEW BEDFORD.

Les injures et les colomnies lancées à la face de la nationalité Canadienne-Française, par F. K. Foster et Eastman devant le comité du Sénat sur l'Education et le Travail, étant venus à la connaissance des Canadiens de New Bedford ; une assemblée a été convoquée, et les résolutions suivantes unanimement adoptées :

Que les Canadiens de New Bedford protestent avec la plus grande indignation, contre les insultes gratuites de Foster et Eastman, et les délient d'apporter des preuves satisfaisantes à l'appui de leurs insidieux avancés.

Qu'ils ont été grandement surpris de la conduite inqualifiable de Foster, pendant que les insultes déjà lancées aux Canadiens par le Col. Wright, avaient été assez victorieusement réfutées, pour empêcher le retour de semblables accusations.

Qu'ils méprisent ces fanatiques pleins de préjugés contre les Canadiens, mais en même temps, qu'ils considèrent de leur devoir d'élever la voix contre de telles indignités et de faire tout en leur pouvoir pour les prévenir dans l'avenir.

Aussi ont-ils décidé de faire appel à l'impartialité de l'honorable M. Hoar de Massachusetts, afin qu'il procure à la nationalité Canadienne les moyens de se faire entendre devant le comité du Sénat et de réfuter ses diverses accusations qui tendent à faire des Canadiens un peuple inférieur.

J. JEANSON, Président,

L. Z. NORMANDIN, Secrétaire.

PROTESTATION DES CANADIENS-FRANÇAIS DE PUTNAM, CONNECTICUT.

Une assemblée des Canadiens-Français de Putnam dans l'état du Connecticut, a été tenue dans la salle de la Société Saint-Jean-Baptiste, le dix-huitième jour de mars 1883, afin de déterminer l'attitude à prendre pour repousser les injures et prouver la fausseté des colomnies proferées contre la nationalité Canadienne-Française par M. F. K. Foster devant le comité du Sénat sur le Travail de l'Education.

M. Omer LaRue a été unanimement élu Président de l'Assemblée. M. Hector Duvert a été élu secrétaire et M. Alphonse Viau, assistant-secrétaire.

M. le Président exposa à l'assemblée le but de la réunion et MM. Hector Duvert et Grégoire Verdon, parlèrent successivement.

M. Hector Duvert fait motion secondé par M. Joseph Léveillè que les résolutions suivantes soient adoptées :

Considérant que M. Frank K. Foster a fait à Washington, devant le comité du Sénat proposé à l'examen de cette question, les accusations suivantes : Que les Canadiens-Français sont à la Nouvelle-Angleterre ce que les Chinois sont à la Californie à la côte du Pacifique : Que leurs mœurs sont plus dégradées : Que leurs besoins sont moins nombreux : Que leur but semble être d'emporter autant d'argent qu'ils peuvent de ce pays : Qu'ils ne veulent pas envoyer leurs enfants aux écoles et que, lorsqu'ils sont forcés de le faire, ils changent de domicile et quittent l'endroit : Qu'ils acceptent rarement le droit électoral.

Considérant que les accusations précédentes sont fausses, lâches et infamantes : qu'elles tendent à dénigrer tout un peuple et à détruire parmi les autres nationalités le respect auquel il a droit.

Résolu 1o. Que le Canadien-français de Putnam ont lu avec indignation les insultes qui leur ont été adressées par M. F. K. Foster devant le comité du Sénat, et qu'ils protestent avec toute l'énergie d'hommes libres et honorables, contre cet outrage fait à eux, à leurs filles et à leurs fils ;

Résolu 2o. Qu'ils se joignent à leurs frères de l'Union pour demander respectueusement au susdit comité du Sénat qui a entendu l'accusateur, d'accorder aux Canadiens-Français une enquête devant siéger dans une ville centrale de la Nouvelle-Angleterre, et où ceux-ci, par leurs délégués pourront se défendre et prouver la fausseté et la malice des accusations portées contre eux ;

Résolu 3o. Que les Canadiens-français tiennent d'autant plus à réfuter ces insinuations diffamatoires, que se sentant heureux de vivre à l'ombre des institutions de leur patrie d'adoption, ils ont à cœur de posséder l'estime de leurs concitoyens de la Grande République, et ont la noble fierté d'avoir les qualités opposées aux vices et aux défauts que leur prêtent malicieusement le témoignage de M. F. K. Foster.

Résolu 4o. Qu'une copie des présentes résolutions soit envoyée à l'Hon. Jos. R. Hawley, Sénateur de l'Etat du Connecticut, avec prière d'obtenir que le comité du Sénat sur le Travail vienne siéger dans la ville de Worcester, Mass., pour y entendre la défense que les délégués des Canadiens-Français auront à présenter contre les accusations de M. F. K. Foster.

Résolu 5o. Qu'une copie des procédés de cette assemblée soit envoyée au journal le

“ Travailleur ” de Worcester, et au “ Putnam Patriot.”

O. LA RUE, Président.

H. DUBERT, Secrétaire.

Je termine la lecture de ces documents, de ces protestations qui honorent le Canada Français, et je voudrais pouvoir vous en lire davantage.

C'est ainsi M. l'Orateur, que là-bas nos gens luttent et se souviennent de la Patrie absente. (Applaudissements.)

L'exposition internationale de Boston nous met encore plus à même de démasquer nos détracteurs. Que nos industriels, que nos ouvriers, que nos savants, que tous ceux qui s'occupent de la chose publique dans la Province de Québec y prennent part. La grande majorité de nos voisins vaincus par la délicatesse de ce procédé, viendra s'incliner devant les Canadiens-Français en disant : ils ont tout ce qui peut faire une race intelligente et riche. Ils apprendront à répéter aux leurs ce qu'un de nos gouverneurs généraux disait à la cour de Windsor :

—“Le Canada français est un pays charmant habité par un peuple de gentils-hommes.” (Applaudissements.)

Mr. L'Orateur, puissent les applaudissements unanimes qui viennent d'éclater dans cette Assemblée législative, aller se repercuter aux Etats-Unis, partout où bat un cœur canadien-français! Puissent-ils rappeler aux exilés de notre grande famille, que malgré nos divisions politiques nous ne les oublions pas : que leurs joies sont les nôtres, leurs peines nos peines, leur Honneur notre Honneur. (Applaudissements.)

Nous sommes fils de France.

En ce moment, vos bravos s'en vont dire au monde entier que l'on ne touche pas impunément à la France. (Applaudissements.)

L'honorable M. MARCHAND, député de Saint-Jean.—Je concours dans les observations que vient de faire l'honorable député de Bellechasse.

Les diffamations proférées par M. Foster, sur le compte des Canadiens-français établis aux Etats-Unis, font la honte de leur auteur, sans affecter la haute et noble réputation que les Français d'Amérique se sont créée, dans l'opinion de tous les hommes intelligents, honnêtes et bien renseignés.

Si ce diffamateur de notre race, avant de l'accuser d'ignorance et d'immoralité, eut jeté les yeux autour de lui, il y aurait trouvé une contradiction éloquent de ses méprisables assertions. Il aurait découvert sur toute l'étendue des Etats-Unis, des

groupes nombreux de Canadiens-Français donnant l'exemple de la moralité, érigeant des temples et des écoles au prix des plus grands sacrifices, et se créant, dans la grande république, par la force de leur intelligence et de leur énergie, une position importante et respectée. Il aurait aperçu dans presque tous les Etats de l'Union, des Canadiens-Français en grand nombre, surpassant en habileté leurs compagnons de fabrique, se créant des positions importantes dans l'industrie, dans le commerce, dans les professions libérales ; arrivant en vertu du vote populaire aux plus importantes fonctions civiques et jusqu'à la position de députés du peuple dans les législatures d'Etat. (Applaudissements.)

En consultant l'histoire, il eut appris que nos compatriotes ont été les pionniers de la civilisation dans le Nouveau Monde, et que c'est en se guidant sur le jalons plantés par nos hardis explorateurs que les populations européennes ont pu s'établir et se développer sur le territoire américain. Les Canadiens des Etats-Unis, comme ceux qui sont restés sur le sol natal, ont hérité des vertus de l'intelligence et de la vigueur morale de leurs ancêtres, et les infamies débitées sur leur compte par ce monsieur Foster sont une honte et une ingratitude. Une honte, parce qu'elles mentent à l'évidence ; une ingratitude parce qu'elles s'appliquent à une noble et vaillante race qui a laissé des morts par milliers sur les champs de bataille, en combattant pour l'intégrité de la grande république. (Applaudissements.)

Nous devons repousser publiquement cet outrage. J'espère que la presse du pays partagera, à cet égard, l'unanimité de cette législature, et qu'elle inscrira en lettres noires le nom de Foster dans ses colonnes, afin de l'exposer au mépris de tous les hommes de cœur. (Applaudissements.)

L'honorable M. JOLY, député de Lotbinière.—Quelles sont ces accusations que l'on porte contre les Canadiens-français qui vont chercher de l'ouvrage dans les Etats de la Nouvelle Angleterre ?

Elles se résument à quatre. On leur reproche :

- 1o. D'être pauvres et parcimonieux.
- 2o. De ne pas s'assimiler avec les Américains.
- 3o. De ne pas envoyer leurs enfants aux écoles publiques.
- 4o. D'être inférieurs même aux Chinois, sous le rapport de la moralité.

Pauvres et parcimonieux. C'est vrai. Il faut qu'un Canadien-français soit bien pauvre, pour qu'il se décide à laisser sa

ans-Français
ité, érigeant
ix des plus
nt, dans la
e de leur in-
ne position
aurait aperçu
de l'Union,
and nombre,
mpagnons de
tions impor-
e commerce,
es; arrivant
ux plus im-
t, jusqu'à la
dans les lé-
gements)

l eut appris
été les pion-
ns le Nou-
e guidant sur
ards explora-
opéennes ont
r sur le terri-
restés sur le
us. de l'intel-
orale de leurs
tées sur leur
ster sont une
Une honte,
vidence; une
s'appliquent à
qui a laissé des
champs de ba-
intégrité de la
lisements).

publiquement
presse du pays
imité de cette
ira en lettres
s ses colonnes,
is de tous les
issements).

député de Lotbi-
cussions que
adiens-français
vrage dans les
terre?

e. On leur re-

comionieux.

avec les Amé-

urs enfants aux

ne aux Chinois,
ité.

. C'est vrai. Il
çais soit bien
de à laisser sa

paroisse natale pour aller chercher de l'ou-
vrage aux Etats-Unis. Une fois là, *il faut
qu'il soit bien imprudent, s'il dépense
inutilement un seul sou de ses gages.* Il
est venu aux Etats-Unis avec l'intention
de gagner assez d'argent pour décharger
l'hypothèque qui pèse depuis si longtemps
sur le bien paternel, ou, pour acheter au
pays une terre qui lui permettra de réaliser
ses vœux, de se marier, de vivre heureux
et libre en élevant une jeune famille sur
son propre bien. Qu'il ne rougisse pas
d'être taxé de parcimonie. Il a un but
honorable: la seule honte, pour lui serait
de l'oublier. Il veut revenir au pays, libre
et indépendant; il ne peut le faire qu'au
moyen de la plus rigide économie.

On reproche aux Canadiens-français de
ne pas s'assimiler avec ceux qui les en-
toure; de vivre au mineu des Américains
sans devenir Américains.

Quel est le Canadien qui quitte le pays
avec l'intention bien arrêtée de ne jamais
y revenir? Il part avec l'espoir d'y re-
venir, sinon riche, au moins indépendant,
avec l'espoir de gagner de quoi payer ses
dettes, ou plutôt, le plus souvent, celles de
son père, et de s'établir sur un bien à lui.

Malheureusement, il y en a beaucoup
qui ne réalisent pas ce beau projet. *Ce
sont généralement ceux qui ne pratiquent
pas cette parcimonie que l'on se plaît à leur
reprocher* (si vous voulez qualifier une hon-
nête économie de parcimonie). D'autres
sont malheureux en affaires, ou impru-
dents, ou tombent malades, et se trouvent
dans l'impossibilité de reprendre le dessus.

Un certain nombre reviennent plus pau-
vres qu'ils étaient quand ils sont partis.
Les autres se raidissent contre l'infortune:
ils continuent la lutte. Peu à peu, l'es-
poir de revenir au pays s'éloigne, mais
ils ne le perdent jamais complètement;
c'est encore un rêve consolant dans leur
infortune. (Applaudissements.)

Quelques-uns, des hommes d'un talent et
d'une énergie hors ligne, trouvent aux
Etats-Unis, un champ plus vaste qu'ici,
pour récompenser leur mérite. Ils s'y éta-
blissent et s'élèvent bientôt aux plus hauts
rangs; mais ceux-là même, au milieu de
leur succès et de leur triomphe, n'oublient
jamais le Canada, et plus d'un d'entre eux
nous reviendra. (Applaudissements.)

Dans tous les cas, l'on admet partout,
dans la Nouvelle Angleterre, que les Cana-
diens-français s'acquittent fidèlement de
leur devoir; ils y viennent pour travailler,
et ils travaillent. S'ils sont bien payés,
ils ne reçoivent que ce qu'ils ont bien ga-
gné.

Quant au reproche de ne pas envoyer
leurs enfants aux Ecoles Publiques, nous

admettons, au Canada, les bienfaits d'une
éducation religieuse, et nous ne pouvons
pas faire de reproche aux Canadiens s'ils
n'aiment pas à envoyer leurs enfants dans
des écoles où ils ne pourront pas recevoir
cette éducation. Partout où les Canadiens
sont en nombre suffisant, aux Etats-Unis,
ils font des sacrifices considérables pour
maintenir leurs écoles; c'est une question
de la plus grande importance pour eux et
qu'ils ne devraient jamais négliger.

J'arrive au dernier de ces reproches, et
j'avoue qu'il me fait mal au cœur. Mr. Fos-
ter dit que les Canadiens sont inférieurs
même aux Chinois, sous le rapport de la
moralité. Pour qui sait ce que l'on reproche
aux Chinois, sous ce rapport, dans les
centres où ils ont établis en grand nombre,
à San Francisco et sur le littoral du Paci-
fique, ce reproche est terrible.

Nous connaissons trop bien nos compa-
triotés, pour le croire mérité. Ils ne peu-
vent pas changer du tout au tout, en si
peu de temps. C'est un triste compliment
à faire aux habitants de la Nouvelle-Ang-
leterre que de prétendre que leur contact
puisse produire un si terrible effet sur nos
Canadiens, si honnêtes et si purs, quand ils
quittent le pays. Les habitants de la Nou-
velle Angleterre devraient protester, en
masse, contre une telle calomnie.

Mais rien n'est perdu dans ce monde
pour l'homme sage; il doit tirer son profit
même des accusations les plus injustes
dont il peut devenir l'objet. Elles servent
à le mettre sur ses gardes.

Que chaque Canadien qui quitte le pays
se rappelle qu'il ne doit pas seulement
penser à gagner de l'argent, aux Etats-
Unis, mais qu'il est responsable, pour sa
part, du bon nom et de la réputation de
tous ses compatriotes. Qu'il travaille et
se conduise de manière à ce que le nom de
Canadien-français devienne un titre
d'honneur dans les Etats de la Nouvelle-
Angleterre (Applaudissements.)

M. McSHANE, député de Montréal-Cen-
tre.—Je suis allé souvent aux Etats-Unis
et j'y ai rencontré beaucoup de Canadiens.
Je dois admettre qu'il n'y a pas au monde
une population plus industrielle et plus
morale. J'en ai rencontré des centaines à
Manchester, Boston, Lowell et dans les
grands centres industriels de la république
voisine, et partout où je suis passé, je les
ai trouvés occupant un rang distingué
parmi leurs concitoyens. (Applaudisse-
ments.)

A Montréal, les progrès que les Cana-
diens-Français ont fait au point de vue des

affaires et du commerce depuis vingt-cinq ans, ont égalé sous tous les rapports ceux de leurs compétiteurs dans le développement et la prospérité commerciale de la métropole du Canada.

Leurs avocats aussi sont des gens instruits qui sont à la tête de leur profession, et dans les Parlements du Dominion et de la Province de Québec les députés canadiens se distinguent par leur bon sens et leur talent oratoire.

En terminant, je dois déclarer que les Canadiens-Français, chez eux comme à l'étranger, sont un peuple moral et industriel et que les américains eux-mêmes en conviennent. (Applaudissements.)

L'HONORABLE M. PAQUET, Député de Lévis.—Le 14 février dernier, je déposais sur le bureau de cette Chambre l'interpellation suivante :

Est-ce l'intention du gouvernement de prendre part à la grande exposition de produits étrangers qui aura lieu à Boston, au mois de septembre prochain ?

Je recevais de l'Honorable Secrétaire de la Province la réponse que voici :

Non.

En même temps que cette interpellation, j'avais mis sur les ordres du jour un avis de motion concernant le même sujet. Et voici pourquoi : c'est que je désirais faire connaître à la Province et au pays les motifs qui, dans mon opinion, devaient nous engager à être représentés à la grande exposition de produits étrangers qui sera tenue à Boston, en septembre, octobre et novembre prochains.

Et, pour convaincre la Chambre de l'importance qui se rattache à cette affaire, je ne saurais mieux poser la question qu'en mettant devant vous, M. l'Orateur, les documents qui résument l'objet de ma demande

Au mois de décembre 1882, j'avais l'honneur de visiter les immenses et spacieux édifices de l'exposition en compagnie de mon ami, M. Faucher de SaintMaurice député de Bellechasse, du docteur Bender et de quelques autres amis de Boston. M. Stimson, l'un des commissaires pour Toronto, me demanda alors de vouloir bien servir d'intermédiaire auprès du gouvernement afin que la Province de Québec fût représentée.

Je me chargeai de l'affaire, et voici ce que M. Stimson m'écrivait en date du 23 janvier dernier—lettre qu'avec la permission des honorables députés, —je me permettrai de lire ici, ainsi que les autres do-

cuments ou pièces justificatives qui l'accompagnent.

Exposition Américaine de produits d'Art et de Manufactures, venant de l'Etranger.

Toronto, 23 janvier 1883.

A l'Honorable E. T. PAQUET, M. P. P.,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le plan et les conditions d'une Exposition de produits étrangers qui devra s'ouvrir prochainement à Boston. La ville de Boston, en général, et nos directeurs en particulier, vous seront reconnaissants de l'influence que vous pourrez exercer et des efforts que vous tenteriez, dans le but de faire nommer une commission et d'apporter les produits de votre province à cette Exposition.

Avec le plus grand respect.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant-serviteur,

E. R. STIMSON,
Commissaire.

Maintenant, l'on me permettra de lire un extrait du "*Manufacturer's Gazette*" de Boston, en date, du 13 janvier 1883. Il donne un résumé de toute l'exposition.

Boston, 13 janvier 1883.

On se souvient qu'au printemps et au commencement de l'été derniers, les journaux de cette ville ont annoncé, à diverses reprises, qu'une Exposition Universelle serait tenue à Boston, en 1885. Un grand nombre de citoyens éminents intéressés dans l'entreprise ont formé des assemblées dans lesquelles le projet a été discuté sous toutes ses faces. En définitive, après une étude sérieuse de la question, il fut décidé de ne pas aller outre, et le projet fut abandonné. Mais, sur le nombre des personnes qui jugèrent opportun de renoncer à une Exposition universelle, il s'en trouva qui furent d'avis de préparer une Exposition de produits étrangers, à laquelle toutes les nations, à l'exception des Etats-Unis seraient appelées à concourir. Ces personnes étaient animées de motifs parfaitement plausibles. Depuis le centenaire de 1876, le peuple de ce pays, n'a eu aucune occasion de constater, dans une exposition publique, les progrès de l'industrie et surtout de l'art appliqué aux manufactures, chez les peuples étrangers. Au point de vue de l'art appliqué à l'industrie, les résultats

es qui l'ac-

uits d'Art et
l'Etranger.

nvrier 1883.

M. P. P.,
Québec.

ransmettre le
Exposition de
s'ouvrir pro-
ville de Boston,
en particulier,
de l'influence
des efforts que
le faire nommer
ter les produits
Exposition.

et.

erveiteur,

R. STIMSON,
Commissaire.

mettra de lire un
s Gazette" de
janvier 1883. Il
l'exposition.

13 janvier 1883.

printemps et au
derniers. les jour-
noncé, à diverses
on Universelle se-
1885. Un grand
niments intéressés
né des assemblées.
a été discuté sous
nitive, après une
sion, il fut décidé
le projet fut aban-
bre des personnes
se renoncer à une
il s'en trouva qui
e une Exposition
laquelle toutes les
des Etats-Unis se-
durir. Ces personnes
notifs parfaitement
ntenaire de 1876, le
n'a eu aucune oc-
ans une exposition
e l'industrie et sur-
aux manufactures,
ers. Au point de vue
ustrie, les résultats

de l'Exposition du centenaire ont eu la plus heureuse influence ; mais durant les six dernières années, de grands progrès ont été réalisés en Europe et dans d'autres parties du monde ; des procédés nouveaux et perfectionnés ont été introduits dans la plupart des départements de l'industrie, de manière à en activer le développement d'une façon merveilleuse. Nos manufacturiers éprouvent le désir de voir et d'étudier les résultats obtenus dans le monde entier, pour essayer d'imiter et autant que possible de surpasser en perfection les produits de l'industrie étrangère. Il est vrai, qu'une Exposition universelle à Boston eut atteint le même but, mais il eut fallu faire des frais énormes, en constructions, en organisation, en travaux de tous genres, et les plus hardis comme les plus entreprenants ont hésité devant cette tâche.

Mais on s'est rappelé que dans toutes les Expositions Universelles qui ont été tenues jusqu'ici, les sept-huitième de l'espace étaient remplis par les produits du pays : que les sept-huitième des frais et des risques étaient à la charge du pays lui-même, et que les étrangers qui peuvent nous faire profiter de leurs connaissances ou de leur habileté ne partageaient que pour un huitième dans l'espace occupé et dans les frais et risques à encourir. Et de là est venue l'idée de limiter l'exposition aux proportions de ce huitième, en laissant aux mains d'institutions permanentes et d'expérience le soin d'organiser sur ces données l'Exposition des produits d'Art et de manufacture étrangers.

A l'automne, l'Institut des manufacturiers et des mécaniciens de la Nouvelle-Angleterre, qui a déjà tenu deux expositions qui ont parfaitement réussies, doit en tenir une troisième, dont les préparatifs ont été commencés dès le jour de la fermeture de l'exposition de 1882. Il y a lieu de croire que cette exposition surpassera toutes les expositions américaines qui ont été organisées depuis le centenaire. On ne saurait nier l'à propos de réunir en même temps, dans les édifices voisins de l'Association de Bienfaisance des Mécaniciens du Massachusetts, les produits d'Art et de manufactures étrangers qui permettront de comparer nos industries avec celles des autres peuples.

Partant de cette idée, un certain nombre de citoyens, après de longues discussions, et de nombreuses comparaisons, décidèrent de se former en corporation, en vertu de la loi générale de l'Etat pour le but exposé dans leur certificat d'incorporation, qui se lit comme suit :

" Avancer généralement les intérêts manufacturiers et industriels des Etats-Unis,

2

en tenant des expositions bien ordonnées des produits des Manufactures, des Art et Industrie étrangers ; fournir aux artisans de plus grandes facilités de s'instruire ; réunir sur le lieu de l'exposition les livres ou les auteurs étrangers traitant de ce sujet ; préparer des conférences sur des questions d'industrie, de science et d'art et employer tout autre moyen convenable pour atteindre ce résultat.

Suivent les noms des organisateurs de la corporation :

NATHANIEL J. BRADLEE,
FREDERICK W. LINCOLN,
WILLIAM A. HOVEY,
JAMES H. WILSON,
JOSEPH B. THOMAS, JUNR,
EDWARD C. ELLIS,
THEO. N. VAIL,
HENRY W. PEABODY,
E. R. STIMSON,
JOHN H. CHANDON,
NATHAN APPLETON,
FREDERICK O. PRINCE,
HARTLEY LORD,
CHARLES D. BARRV,
SAMUEL D. SARGEANT,
ERNEST EDWARDS,
J. W. WOLCOTT,
JAMES R. OSGOOD,
JNO. C. PAIGE.

La Corporation a eu l'avantage d'avoir, de l'intérieur, l'appui, l'encouragement et la sympathie cordiale de l'Association de Bienfaisance des mécaniciens du Massachusetts, comme on peut le voir par la liste des organisateurs, sur laquelle divers officiers de cette institution figurent comme actionnaires. En reconnaissance de ce mouvement et aussi pour ses capacités remarquables, M. Nathaniel J. Bradlee, Président de l'Association de Bienfaisance des mécaniciens du Massachusetts a été nommé président de la nouvelle corporation, et l'Hon. Frederick W. Lincoln, Secrétaire de la même institution a été nommé trésorier. Suit la liste complète des organisateurs et officiers de l'Association de l'Exposition Etrangère.

Nathaniel J. Bradlee, président de l'Association de Bienfaisance des mécaniciens du Massachusetts.

C. B. Norton, secrétaire.

Frederick W. Lincoln, ex maire de Boston ; Frederick O. Prince, ex-maire de Boston ; Lansing Mills, gérant du chemin de fer du Vermont Central ; Jas. H. Wilson, président, N. Y. & N. E. R. R. ; Ernest Edward " Heliotype Printing Co. ;" Henry W. Peabody, Henry W. Peabody & Co. ; William A. Hovey, " Manufacturers

Gazette”; Hartley Lord, H. & C. W. Lord, marchands; L. D. Sargeant, trésorier de l’Héliotype Printing Co.; J. M. Wolcott, Hôtel Vendôme; Nathan Appleton, agent commercial de la Cie du canal de Panama; E. R. Stimson, commissaire; Theo. N. Vall, agent général de la Compagnie du Téléphone Américain de Bell; Jas. B. Thomas, jr., *Standard Sugar Refinery*; Edward C. Ellis, E. C. Ellis & Co.; Chas. D. Barry, Henry W. Peabody & Co.; forment le bureau des directeurs.

Après l’élection, les directeurs s’assemblèrent pour distribuer l’ouvrage entre les comités permanents de Finance, d’Exhibits, de Transport, de Publicité et de Réception, qui se réunirent sans retard, chacun séparément, et rapportèrent au Bureau le résultat de leurs délibérations. Comme principal résultat, les édifices de l’Association de Bienfaisance du Massachusetts, situés sur la rue Huntington furent loués, pour une période de 6 mois ou plus, à dater du 1er juillet 1883, et des dispositions furent immédiatement prises pour obtenir des exhibits convenables des grands manufacturiers et des industriels des pays étrangers. Des agents furent nommés pour visiter les principaux centres industriels de l’Europe et de l’Asie, et actuellement, un comité du Bureau prend des dispositions à Washington pour s’assurer du concours des consuls et des agents consulaires, en pays étrangers. Par un acte du Congrès passé l’été dernier, les édifices de l’exposition sont constitués en entrepôt de douane, ce qui permettra aux manufacturiers d’exposer leurs produits sans payer de droits, et ils pourront les vendre en payant les droits, après la clôture de l’exposition. Cet item est d’une importance considérable, en ce qu’il libère les exposants d’un droit onéreux qu’ils n’oseraient encourir, dans l’incertitude où ils sont de pouvoir écouler leurs produits.

Les édifices sont parfaitement adaptés aux besoins d’une exposition par leurs proportions comme par la distribution intérieure des pièces.

Les produits n’y figureront pas par classes, mais par groupes réunissant tous les articles exposés par chaque nation séparément, ce qui permettra de juger du mérite comparatif des produits de leurs manufactures et de leurs industries.”

Voici maintenant un autre article du même journal, avec tous les plans et devis des édifices que j’aurai l’honneur de mettre devant cette Chambre dans un instant.

13 Janvier, 1883.

“*Manufacturers Gazette*,” Boston.

“L’EXPOSITION ÉTRANGÈRE.

Dans un autre article de la “*Manufacturers Gazette*,” nous donnons des détails complets sur l’exposition des arts, des manufactures et des produits étrangers qui doit être tenue en cette ville à l’automne prochain. L’association qui doit tenir cette exposition a en l’avantage de trouver un édifice, parfaitement disposé pour ses fins, de sorte que les frais de construction qui sont toujours très-considérables se trouvent évités. Elle a eu aussi l’avantage d’obtenir la coopération de l’Association de Bienfaisance des Mécaniciens du Massachusetts, dont les officiers et les membres portent un vif intérêt à l’entreprise.

Nul ne met en doute l’utilité d’une telle exposition. Aux expositions annuelles du “*New England Institute*” comme aux expositions triennales de l’Association de Bienfaisance des Mécaniciens du Massachusetts, la ville de Boston peut voir et étudier, à loisir, les progrès de l’Art et de l’Industrie en Amérique, mais les Expositions des pays étrangers offrent plus d’intérêt.

De fait, depuis l’exposition du centenaire de 1876, non-seulement la ville de Boston, mais encore le pays tout entier n’a pas eu l’occasion de voir quels sont les progrès de l’industrie chez les peuples étrangers, et il est grandement temps que les manufacturiers Américains aient l’avantage de juger par eux-mêmes de l’habileté et de l’esprit d’invention des autres peuples.

L’entreprise est entre bonnes mains et le succès en est assuré. On a paru craindre dans les débuts, de ne pouvoir réunir des exhibits en assez grand nombre, mais les rapports des délégués-visiteurs des grands centres manufacturiers nous ont complètement rassurés sur ce point; le point difficile sera dans le refus plutôt que dans l’acceptation des articles.

Quant à l’intérêt que le public prendra à cette exposition, on ne serait douter qu’il sera très considérable. Le peuple est désireux de se mettre au courant des progrès de l’industrie chez les étrangers, et se pressera en foule pour en étudier les produits.

L’Association de l’Exposition Etrangère est une corporation organisée en vertu de lois générales de l’Etat du Massachusetts E.-U. d’A. Elle a obtenu sa charte pour les fins suivantes:

“Avancer en général les intérêts manufac-

er, 1883.
elle," Boston.
Ène.

la " *Manufactures* des détails des arts, des manufactures étrangères qui le à l'automne doit tenir cette ge de trouver disposé pour les frais de ars très-considerés. Elle a eu aussi l'organisation de l'Association de Mécaniciens de Boston peut voir et des de l'Art et de mais les Expositions offrent plus d'in-

tilité d'une telle s annuelles du b" comme aux l'Association de Mécaniciens de Boston peut voir et des de l'Art et de mais les Expositions offrent plus d'in-

position du cente- ment la ville de s tout entier n'a r quels sont les pro- les peuples étran- temps que les ns aient l'avant- mes de l'habileté et des autres peuples. On a paru craindre pouvoir réunir des ad nombre, mais les visiteurs des grands nous ont complète- point; le point diffi- plutôt que dans l'ac-

Le public prendra ne serait douter qu'il t. Le peuple est dési- courant des progrès des étrangers, et s'en en étudiant les pro- *Exposition Etrangère* organisée en vertu de la charte de l'Etat du Massachusetts. Elle a été obtenue en vertu de sa charte pour le

général les intérêts ma-

nufacturiers et industriels des Etats-Unis, en tenant des expositions bien organisées de produits d'art, de manufactures et d'industrie étrangers; fournir aux artisans de plus grandes facilités de s'instruire; réunir sur le lieu de l'exposition les livres où les auteurs étrangers traitent de ce sujet; préparer des conférences sur des questions d'industrie, de science et d'art, et employer tout autre moyen convenable pour parvenir à ces fins."

L'association tiendra une *exposition consistant exclusivement de produits d'art et de manufactures étrangers*, dans la cité de Boston; et cette exposition sera ouverte pendant au moins trois mois, à dater du 1^{er} septembre 1883. Les exposants étrangers devront en retirer de grands avantages, et il est bien sûr qu'elle ne manquera pas d'exciter le plus vif intérêt parmi la population des Etats-Unis. Depuis l'Exposition du Centenaire, il y a six ans passés, nous n'avons eu aucune occasion de voir les progrès recents des arts et de l'industrie, à l'étranger. Le gouvernement national des Etats-Unis a manifesté l'intérêt qu'il porte à l'entreprise, par une législation qui favorise grandement les opérations des intéressés et diminue les frais des exposants.

La cité de Boston est la métropole de la Nouvelle-Angleterre et le centre d'une population de plus de trois millions. C'est un port commercial important, qui offre aux exposants pour le transport de leurs effets plus de facilités qu'ils n'en ont eues dans aucune exposition internationale précédente. C'est un centre d'où rayonnent huit lignes importantes de chemins de fer, en connexion avec tout le système des chemins de fer des Etats-Unis et du Canada et qui la mettent en rapport direct avec toutes les cités et villes importantes de ces deux contrées. Tous les chemins de fer et autres compagnies de transport ont consenti à transporter les passagers à Boston à des prix considérablement réduits, durant le cours de l'exposition.

L'édifice dans lequel l'exposition sera tenue occupe un endroit central et d'un accès facile de tous les points de la cité. Il a coûté plus d'un demi million de dollars et il a été construit spécialement pour des expositions; il offre toutes les facilités désirables pour la livraison expéditive des exhibits, et tout le confort possible aux visiteurs. Il est éclairé à la lumière électrique: il contient une machine à vapeur, des réservoirs d'eau et de gaz,—et une vaste salle destinée aux assemblées publiques. Il est disposé de telle sorte, que chaque nation pourra y réunir, dans une section séparée ou "Court" tous ses exhi-

bits et qui sera réservée à son usage exclusif.—Les diverses salles mesurent plus de sept acres en superficie.

En vertu d'un acte du Congrès des Etats-Unis sanctionné par le président, le 23 juin 1882, tous les effets destinés à l'exposition seront admis sans droits de douane, durant l'exposition. A la clôture de l'exposition, ces articles pourront être vendus sur paiement des droits avec l'approbation des Directeurs de l'Association.

Il n'y aura aucune charge pour l'espace occupé. Des blancs de demandes ou de soumission et des circulaires donnant d'autres informations, accompagnent ce prospectus. On pourra également s'en procurer chez tous les consuls et agents consulaires des Etats-Unis. Des commissaires, nommés par les directeurs visiteront les principales villes, dans le but de procurer aux exposants les moyens de préparer leur places. Il est important que les demandes soient présentées le plus tôt possible.

Des *Médailles* et des *Diplômes* seront distribués aux exposants. Aucun article exposé ne sera vendu, excepté à la fin de l'Exposition, mais des arrangements seront pris avec les directeurs pour la vente de *doubles ou de duplicata* .

Toutes les correspondances devront être adressées au général C. B. Norton, secrétaire de l'Association de l'Exposition Etrangère, Boston, Massachusetts.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS.

- 1o. Cette exposition s'ouvrira le 1^{er} septembre 1883.
- 2o. Les exhibits seront rigoureusement limités aux manufactures et aux produits étrangers.
- 3o. L'espace sera fourni gratuitement.
- 4o. Le transport, la réception, le déballage et l'arrangement des exhibits ou contributions seront faits aux frais de l'exposant;
- 5o. Les exposants devront se procurer, à leurs propres frais, toutes vitrines, tablettes, comptoirs, appareils quelconques; et tout arrangement d'articles et les décorations, doivent être préparés ou exécutés, en conformité du plan général adopté par le bureau des directeurs. Aucune vitrine n'aura plus de quinze pieds de hauteur.
- 6o. Des dessins de vitrines seront adressés à chacun des exposants avec le prix de chacune d'elles.
- 7o. Chaque colis doit être adressé lisiblement comme suit: *Foreign Exhibition, Boston, U. S. A.* , et devra porter au moins deux étiquettes fixées à deux différents côtés — de chaque colis—et donnant l'avis suivant: (1.) Le pays d'où il vient;

(2.) Le nom ou la société de l'exposant ; (3.) La résidence de l'exposant ; (4.) Le nombre total des colis expédiés par cet exposant ; (5.) Le numéro de chaque colis. Tout envoi doit être fait en triplicate.

8o. Chaque colis devra contenir une liste de tous les objets qu'il contient.

9o. Le Bureau des Directeurs se réserve le droit de refuser tout exhibit proposé et l'introduction de toute substance dangereuse, combustible ou offensive est sévèrement prohibée.

10o. L'enlèvement des exhibits ne sera pas permis avant la clôture de l'exposition ; mais tous les articles devront être enlevés dans les soixante jours qui suivront, à défaut de quoi ils seront emmagasinés aux frais de l'exposant.

11o. Des esquisses, dessins, photographies ou autres reproductions d'articles exposés, ne pourront être appendus dans les édifices qu'avec le consentement de l'exposant et du Comité des Exhibits ; mais des vues de l'intérieur de l'édifice pourront être prises et exposées avec la permission du bureau.

12o. Toutes communications ou correspondances relatives à l'exposition, devront être adressées au "Général C. B. Norton, secrétaire de l'Exposition Etrangère, 1883, Boston, Mass., U. S. A."

13o. Tous les produits doivent être mis en place et définitivement arrangés avant le 15 août 1883.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

C. B. NORTON,
Secrétaire."

De son côté le secrétaire d'Etat écrivait au général Norton secrétaire de l'Association de l'Exposition Etrangère de Boston.

Monsieur,

J'ai reçu la visite des membres de la délégation du Massachusetts, me demandant quelle serait l'attitude du gouvernement, au sujet de l'exposition projetée des produits manufacturés, artistiques et industriels provenant de l'étranger, et qui doit avoir lieu à Boston, en septembre, octobre et novembre de l'année présente. Le projet a déjà été soumis à l'attention de ce gouvernement et sera appuyé par lui, en autant que le comporte le fait que c'est une entreprise locale plutôt que nationale. Dans ce but, j'ai donné instruction aux représentants diplomatiques des Etats-Unis à l'étranger, de faire part de l'entreprise en termes convenables, aux gouvernements

étrangers, et en même temps j'ai préparé une circulaire d'instructions à nos consuls, leur enjoignant de donner publicité aux circulaires de l'Association, et de donner aux exposants probables toutes les informations désirables.

Je vous fais part avec plaisir de cette décision du gouvernement, et je vous prie de vouloir bien m'envoyer, dans le plus court délai, 5,000 copies de votre circulaire descriptive, que je ferai distribuer à nos ministres et à nos consuls.

Votre obéissant serviteur,

FREDERICK T. FRELINGHOVSEN,

Secrétaire d'Etat.

La Grande Exposition Etrangère de Boston, Massachusetts, sera placée sous les auspices de l'Association de Bienfaisance des Mécaniciens du Massachusetts. (Fondée en 1795) et de

Son Excellence Benjamin F. Butler gouverneur du Massachusetts ;

Son Honneur Albert Palmer, maire de Boston ;

L'honorable Frederick O. Prince, ex-maire de Boston ;

L'honorable Frederick W. Lincoln, ex-maire de Boston ;

L'honorable Relland Worthington, percepteur pour le Port de Boston ;

L'honorable M. P. Kennard, assistant-trésorier des Etats-Unis ;

Professeur William R. Ware ;

William H. Baldwin, écuyer, président de la "Young men's Christian Union ;

Edward Athiason de la "Glendon Iron Company."

L'honorable Henry L. Davies, sénateur des Etats-Unis ;

L'honorable George F. Hoar, sénateur des Etats-Unis ;

L'honorable A. A. Ranney, membre de la Chambre des Etats-Unis ;

L'honorable Léopold Morse, membre de la Chambre des Etats-Unis ;

L'honorable John W. Caudler, membre de la Chambre des Etats-Unis ;

L'honorable W. A. Russell, membre de la Chambre des Etats-Unis ;

L'honorable W. W. Rice, membre de la Chambre des Etats-Unis ;

George Baby Blake, écuyer, de "Black Brothers & Co. Banquiers."

M. Harvey, remplaçant M. Stimson pendant son absence sur le continent eur

ps j'ai préparé
à nos consuls,
publicité aux
, et de donner
outes les infor-

plaisir de cette
et je vous prio
r, dans le plus
votre circulaire
distribuer à nos

viteur,
ELINGHUVSEN,

crétaire d'Etat.

trangère de Bos
ra placée sous les
on de Bienfaisance
ssachusetts. (Fon-

jamin F. Butler,
asssets ;
Palmer, maire de

ck O. Prince, ex-
k W. Lincoln, ex-

Worthington, per-
Boston ;
Kennard, assistant-

A. Ware ;
i, écuyer, président
Christian Union ;
de la " Glendon Iron

L. Davies, sénateur

F. Hoar, sénateur

Ranney, membre de

-Unis ;
d Morse, membre de

-Unis ;
W. Caudler, membr

ats-Unis ;
Russell, membre de

-Unis ;
Rice, membre de la

Unis ;
e, écuyer, de " Blak

uiers."

çant M. Stimson por

ur le continent eur

écien m'écrivait ceci, en date le 5 février
dernier :

Toronto, 5 février 1883.

" A l'Honorable E. T. Pâquet, M. P. P.,
Québec.

Monsieur,—J'ai l'honneur, de la part de
M. Stimson, d'accuser réception de l'aima-
ble lettre que vous lui avez adressée, le
1er de ce mois.

M. Stimson part demain de Boston, et
doit aller en Europe vers le 10 du présent
mois.

Il espère que vous réussirez, non seule-
ment à obtenir une appropriation raison-
nable de votre gouvernement, pour la
grande exposition étrangère de Boston,
mais aussi qu'un ou plusieurs de vos amis
seront nommés commissaires pour la pro-
vince de Québec. D'après les relations que
M. Stimson a établies entre moi et le bu-
reau d'administration de Boston, je suis
en position d'agir à sa place dans vos in-
térêts. Il espère vous rencontrer lors de
l'exposition ou quelques jours avant, et il
pourra vous procurer l'espace, le confort,
les catalogues et les programmes néces-
saires pour les exposants de votre province.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ARTHUR HARVEY."

M. Jamieson m'envoyait aussi le 3 mars
dernier l'intéressante communication que
j'ai l'honneur de vous soumettre.

Montréal, 3 mars, 1883.

A l'Honorable E. T. Pâquet, M. P. P.,
Québec.

Monsieur,

En ce qui concerne notre grande expo-
sition étrangère, je désire vous exprimer de
nouveau l'espoir, que Québec, comme pro-
vince y sera bien représentée, d'autant
plus que le gouvernement provincial d'On-
tario doit prendre la question en considé-
ration, dans quelques jours, aussitôt que
les rapports des élections auront été
présentés ; et nous espérons qu'il nommera un
commissaire et enverra des exhibits. J'es-
père que la Province de Québec ne restera
en arrière et faites en sorte qu'elle
figure honorablement à l'exposition.

Ayant appris que la ville de Saint-Jean,
N.-B., se propose de célébrer un cente-
naire, qui devra durer deux ou trois se-

maines, à dater du 1er septembre prochain,
pendant que notre exposition durera trois
ou quatre mois, il me semble que nous
pourrions tirer de cette coïncidence, un
parti avantageux pour tous les intéressés ;
en nous entendant pour transporter les exhi-
bits de Saint-Jean, après le centenaire, à
notre exposition de Boston, et par l'orga-
nisation d'une grande excursion par che-
mins de fer, à prix réduits, conduire les
visiteurs de toutes les parties du Canada
d'abord au Centenaire de Saint-Jean, pour
les ramener *via* Boston où ils pourront vi-
siter notre exposition.

Si vous pouvez vous organiser pour la
partie de la route à parcourir sur les che-
mins de fer canadiens, je puis vous assurer
que de semblables arrangements seront
faits de notre côté, en correspondance avec
ceux que vous aurez pu prendre pour le plus
grand avantage des visiteurs et des expo-
sants des deux côtés de la frontière.

Il peut s'écouler beaucoup de temps
avant que nous ayons occasion d'étudier
les produits du Canada et les avantages
que son sol peut offrir à l'exploitation et au
placement de nos capitaux, et nous au-
rions tort de la laisser échapper.

Espérant que votre gouvernement accep-
tera cette idée et en poursuivra l'exécution,
je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

D. E. JAMIESON,
Comm., Boston."

Que l'on me permette, maintenant, de
soumettre la correspondance de l'hono-
rable M. Wasson, consul américain ici, à
Québec. Cet homme, respecté de tous,
invite la province de Québec à se faire
représenter à cette exposition.

Voici sa lettre:

Québec, 12 mars 1883.

" A l'éditeur du *Morning Chronicle*.

Monsieur,

D'après les circulaires ci-incluses, vous
verrez qu'il doit être tenu une exposition
des produits, et des arts et manufactures
étrangers, dans la cité de Boston, qui s'ou-
vrira le premier jour de septembre pro-
chain pour se continuer durant trois mois.
Les édifices destinés à l'exposition sont
de construction durable et donnent un es-
pace de plus de sept acres en superficie,
permettant ainsi d'exposer les exhibits de
toutes les nations avec avantage et symé-
trie.

Un acte spécial du Congrès a été passé pour simplifier et faciliter l'admission des articles que l'on voudra envoyer à l'exposition.

Les promoteurs de l'entreprise prennent les arrangements les plus favorables possibles avec toutes les lignes de transport, par mer ou par terre, pour l'expédition et le retour des exhibits et pour leur conservation et protection pendant la durée de l'exposition.

L'association à l'assurance que la Grande Bretagne et les autres nations du continent, aussi bien que le Japon, l'Australie, le Mexique et les Etats de l'Amérique Centrale et de l'Amérique Méridionale, seront convenablement représentés à l'exposition, et elle serait heureuse de voir le Canada y prendre tout l'intérêt que comporte le voisinage et les relations intimes d'affaires qui l'unissent aux Etats-Unis. L'association espère qu'il suffira d'attirer l'attention du peuple et du gouvernement du Canada et des diverses provinces sur ce sujet, pour être sûr de leur concours.

Un espace séparé dans les bâtiments de l'exposition a été réservé pour les exhibits Canadiens, et, à la demande de l'Association et d'après les instructions du département d'Etat des Etats-Unis, j'attire l'attention du peuple de Québec sur cette entreprise en l'invitant à y prendre une part active.

L'esprit de droiture qui distingue le *Morning Chronicle*, et le bon accueil qu'il donne à toute entreprise qui peut accroître la prospérité de la province de Québec et de la Puissance du Canada m'ont engagé à vous communiquer ces quelques observations, et à vous prier de vouloir bien donner toute la publicité, à cette exposition (dont l'objet et le but sont pleinement exposés dans les circulaires ci-jointes) que vous croirez digne de son importance.

Je suis d'avis que la contribution des produits d'art, de manufactures et d'industrie de la Puissance du Canada, à l'exposition de Boston, ferait plus en peu de temps et à peu de frais, pour attirer l'attention des peuples européens sur les ressources et les capacités industrielles du Canada, que ne feraient plusieurs agents d'immigration, dans le cours de plusieurs années et à grands frais.

Le caractère élevé des membres de l'Association, sous la direction et le contrôle desquels l'exposition doit être tenue est une garantie parfaite que l'entreprise sera

conduite de manière à rendre justice et à satisfaire tous les intéressés.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

JNO. S. WASSON,

Consul, E.-U."

Cette correspondance était suivie des réflexions suivantes du *Morning Chronicle*, de Québec.

" Québec, 13 mars 1883.

Une Exposition Américaine.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une lettre qui vient de paraître dans les colonnes du *Chronicle* de ce matin—laquelle lettre est due à la plume du colonel Wasson, consul des Etats-Unis à Québec. Nous ne pouvons qu'encourager nos manufacturiers et fabricants à prendre part à cette exposition. Si nous envoyions un exhibit de choix à cette exposition, nous en retirerions de grands avantages. Ce serait une réclame qui rapporterait beaucoup à la province.

Nous avons lieu de croire que toute personne qui désirerait exposer n'aurait qu'à s'adresser au consul pour se procurer les plans et documents nécessaires et donnant toutes les informations requises."

Si, à la demande des administrateurs de cette grande exposition, j'ai cru devoir me faire leur interprète auprès de l'administration, c'est que je m'appuyais sur un précédent qui témoigne beaucoup en faveur de l'esprit de sagesse et de libéralité de nos pères.

En 1853, lorsque l'honorable John Rolph était ministre de l'Agriculture, la province du Canada fit une exposition admirable de produits canadiens à New-York. M. Howell avait été chargé de conduire les travaux, ou plutôt les opérations de cette exposition. L'on peut lire le rapport que fit ce monsieur, rapport complet et très-bien fait dans lequel il est constaté qu'un grand nombre de Canadiens, et surtout de Québécois, ont reçu à New York des marques de distinction.

Je cite ici ce rapport, introuvable aujourd'hui :

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DE M. HOLWELL,
A L'HONORABLE JOHN ROLPH, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE (1).

Québec, 20 janvier 1854.

Monsieur, 1o. Ayant, conformément à vos instructions du 10 ultimo, complété, en autant que j'y étais personnellement concerné, les travaux de la commission à laquelle j'avais été nommé par Son Excellence le gouverneur-général, le 2 mai 1853, j'ai l'honneur de soumettre le compte rendu suivant de mes procédés depuis la date de mon dernier rapport (No 21) du 13 décembre 1853, vous priant en même temps de réserver à mes rapports (No 12), du 25 octobre, et (No. 13) du 1er novembre dernier.

2o. Le plus grand nombre des exposants canadiens ont, en réponse à la circulaire que je leur ai adressée le 1er novembre dernier, (dont une copie était incluse avec mon rapport No. 13) demandé que leurs contributions leur fussent renvoyées; mais néanmoins, vu que la saison était alors trop avancée pour pouvoir les leur renvoyer avant la clôture de la navigation, et aussi comme ces articles, à l'exception de quelques-uns qui étaient légers, ne pouvaient pas être envoyés par terre, sans encourir des frais très considérables pour le fret, sans compter les risques, il a été considéré prudent d'en remettre l'exécution à une époque aussi prochaine que possible, c'est-à-dire, le printemps suivant.

3o. Pendant cet intervalle, il devint nécessaire ou de faire empaqueter et emmagasiner ces effets de nouveau dans quelque magasin d'entrepôt à New-York, jusqu'à la réouverture de la navigation, ou de prendre des arrangements pour les laisser sur le lieu de l'exposition pour le moment; ce dernier mode fut jugé le plus sage pour diverses raisons qu'il est inutile de vous exposer maintenant.

4o. Quelques exposants ont manifesté le désir de laisser leur contributions sur le terrain de l'exposition, conformément aux dispositions de la circulaire émanée par l'association, le 31 octobre, (dont j'eus l'honneur de vous transmettre une copie le 1er novembre 1853), tandis que d'autres ont ordonné que leurs contributions fussent remises à leurs agents à New-York, pour être vendues, ou pour qu'il en fut disposé autrement.

5o. Comme il vous en a été fait rapport le 13 ultimo, M. C. H. Castle, de New-York a été chargé de mettre à effet ces dif-

férentes instructions et de faire tous les arrangements préliminaires avec l'association, les entrées à la maison de douane, etc.

6o. On s'est assuré des services de M. S. Marshall, (qui a la charge d'une partie des effets dans les départements anglais et irlandais) pour le soin et la garde immédiate des contributions canadiennes, jusqu'à ce qu'on en ait entièrement disposé, comme il est dit plus haut, au lieu de ceux de M. Jourdain, vu que l'arrangement que j'avais pris avec lui (tel que dans son rapport du 13 ultimo) a été rejeté par l'association sur le principe que cet arrangement était incompatible avec ses devoirs. M. Marshall recevra la même modique rémunération que celle qui était destinée à M. Jourdain, savoir; \$10 par mois, à commencer du 24 décembre, date à laquelle on s'est dispensé des services de M. West, comme gardien, à raison de \$40 par mois.

7o. Comme l'association, dans sa circulaire du 31 octobre, avait annoncé qu'au moins qu'elle ne connût par écrit, le ou avant le premier janvier 1854, le désir des exposants de retenir le local qu'ils occupaient, ce local serait donné à d'autres personnes, je considérai avantageux dans l'intérêt des personnes qui avaient déjà contribué à la représentation du Canada, ainsi que pour l'intérêt de celles qui pourraient par la suite y contribuer, de demander au nom du Canada la réserve du local occupé par le département canadien; je soumis ci-inclus des copies de ma demande, datée du 15 décembre, et de la réponse de l'association accordant à ma demande, — (Nos 1 et 2.)

8o. Quant aux avantages qui doivent vraisemblablement revenir aux agriculteurs, aux manufacturiers, aux inventeurs et aux autres personnes du Canada qui ont exposé leurs produits respectifs à l'exposition de New-York, ces personnes mêmes sont, ou en devraient être les meilleurs juges; ma propre conviction, fondée sur l'expérience que j'ai acquise par mes rapports intimes avec l'exposition, et plus particulièrement avec le département Canadien, est que ces avantages sont réels et évidents, quoique même, dans tous les cas, ils n'aient pas été directement apparents ou perceptibles; cependant, quoique cela puisse être, je crus de mon devoir d'assurer aux canadiens le choix de profiter ou non du privilège, en retenant pour leur avantage ce local, parce que je savais que des centaines d'américains et d'autres exposants étaient désireux de l'obtenir à des prix élevés.

9o. En faisant connaître aux habitants du Canada que ce local est à leur disposition (ce qui devrait être publié aussitôt que possible, et de la manière que le gouvernement provincial pourra considérer la

(1) Nous donnons la traduction française du temps.

plus efficace) il sera même de raison nécessaire d'expliquer à ceux qui voudraient devenir exposants, que les devoirs, la responsabilité, et les frais de transport de leurs contributions ainsi que les frais de les exhiber au palais de cristal, et d'en prendre soin et de les conserver une fois rendues, devront retomber sur eux-mêmes.

100. Les décisions du jury nommé pour examiner et faire rapport sur les divers articles exhibés dans les diverses classes, avaient presque toutes été communiquées aux commissaires du jury avant mon départ de New-York, et on m'avait donné à entendre qu'elles seraient toutes publiées sous peu de jours, et que des copies de ces décisions me seraient envoyées ; mais quoique j'aie retardé à terminer ce rapport beaucoup plus longtemps que j'en avais l'intention, dans l'espoir de pouvoir communiquer des choses d'un aussi grand intérêt, je regrette de dire que je n'ai pas encore reçu la communication promise : néanmoins, en l'absence d'informations officielles sur le sujet, je puis dire, sans indiscretion, que je crois que le Canada n'aura pas lieu de se plaindre des décisions quand elles auront été publiées, et en outre que je serais grandement trompé s'il ne remporte pas autant de prix et de " mentions honorables," proportionnellement au nombre de ses contributions, qu'aucun autre pays représenté à l'exposition.

110. Si cette idée rencontrait votre approbation, je suggérerais qu'une copie des décisions du jury (en autant au moins qu'elles ont trait aux contributions canadiennes), une copie du catalogue révisé et une lettre de remerciements, fussent envoyées à l'adresse de chaque personne qui aura pu contribuer à la représentation du Canada à l'exposition de New-York.

120. Pendant mon séjour à New-York, j'ai profité de mes quelques loisirs pour examiner et faire des recherches minutieuses sur la construction, l'opération, les résultats, les prix, etc., de quelques uns des nombreux instruments d'agriculture et autres machines économiques du temps, exposés au Palais de cristal, qui me parurent les plus adaptées aux besoins et aux exigences du Canada ; les notes sur mes observations et les dessins que j'ai apportés avec moi pourraient me mettre à même de faire des rapports sur les mérites respectifs des articles ainsi examinés, rapports qui pourraient (quoique n'étant pas des descriptions élaborées ou scientifiques) permettre aux personnes intéressées de se former une opinion sur les divers instruments ou machines dont elles pourraient avoir besoin ; si vous croyiez que ces rapports seraient dignes d'être soumis,

soit pour être publiés ou autrement, je serai heureux de les préparer et de vous les transmettre aussitôt que possible.

130. Quoique je considère que mes devoirs comme commissaire, et que mes rapports avec le gouvernement provincial, au moins en ma qualité d'officier salarié, se soient terminés le 1er du courant, date à laquelle j'ai repris mon emploi dans le département de l'ordonnance, je serai néanmoins en tout temps très heureux, si je puis rendre le moindre service, ou donner quelques informations, non-seulement quant à ce qui touche à la représentation canadienne à l'exposition de New-York, mais aussi quant à ce qui affecte les intérêts industriels du Canada, dont l'avancement et la prospérité seront toujours pour moi les objets de mon intérêt tout particulier et de ma sollicitude la plus vive.

140. Avant de terminer ce dernier rapport, je puis, je l'espère, me permettre de jeter un coup d'œil rétrospectif, et d'offrir quelques observations sur l'opération pratique du plan adopté par le gouvernement provincial (de la manière la plus libérale et amicale) pour l'encouragement d'une représentation du Canada à l'exposition de New-York ; sur l'apathie générale et le manque de coopération que le peuple du Canada (à quelques honorables exceptions près) a montré pour un sujet qui concerne ses plus chers intérêts, à mes yeux du moins, et sur le beau succès que le Canada aurait infailliblement remporté, si un plan différent d'opérations avait été adopté, et si une plus grande somme d'énergie, d'esprit d'entreprise et d'harmonie eût été déployée par les classes industrielles du Canada.

150. L'exécutif conformément à la lettre du secrétaire du 15 mars 1853, résolut " de nommer une ou plusieurs personnes au nom du gouvernement, dans chacune des cités de Québec, Montréal, Kingston et Toronto, pour se former conjointement avec telles personnes qui pourraient être nommées par ces localités, en comité, pour choisir et prendre charge de tels articles, qui pourraient être trouvés par eux, avec l'approbation du gouvernement, dignes d'être transportés à New-York," et en outre " pour pourvoir au transport de tels articles allant et revenant de la cité en dernier lieu mentionnée, libres de toutes charges pour les personnes intéressées ; " cette décision fut immédiatement, après que le comité local de Québec l'eut reçue, grandement mise en circulation dans le district de Québec, et elle fut aussi communiquée au

comité local, et à d'autres personnes qu'on supposait prendre intérêt au mouvement, dans chacune des cités qui y étaient nommées.

160. Dans l'intervalle il avait été décidé par l'exécutif de ne nommer qu'une seule personne pour agir en qualité de commissaire pour toute la province; et comme de fait personne n'avait été nommé par les localités respectives, à l'exception peut-être de Québec et Toronto, (dont ni l'une ni l'autre de ces villes cependant n'avaient mis à exécution l'intention de la décision) pour former un comité pour choisir et prendre soin des articles fournis par telles localités, la charge entière de tous les effets du Canada, retomba subseqüemment sur le commissaire, contrairement sans doute, à l'intention première de l'exécutif.

170. Pendant le mois de mai dernier, ayant été honoré par Son Excellence le Gouverneur-Général de la nomination de commissaire, je me dirigeai par ordre du ministre d'agriculture d'alors, vers les principales villes de la province, allant jusqu'à London, Canada Ouest, pour faire les arrangements nécessaires, de concert avec les divers comités que j'aurais pu trouver organisés, ou qui auraient pu plus tard être formés dans le but de donner effet à la mesure proposée.

180. Mes différents rapports (No. 1 à 5) à l'honorable M. Cameron, ont suffisamment expliqué l'apathie, les obstacles, et même l'opposition que je rencontrais, "le temps était trop court;" "il n'y avait rien de prêt", les manufacturiers étaient maltraités par le gouvernement;" l'exposition de New-York était une spéculation et une déception;" "l'objet lui-même était sans intérêt pour le Canada, particulièrement après son grand succès à l'exposition de Londres;" "(argument dont je n'ai jamais été capable de sonder la profondeur)" "les commissaires auraient dû être nommés dans chaque cité mentionnée dans la lettre du secrétaire;" "une cité "avait été négligée intentionnellement, n'ayant pas été nommée dans la lettre du secrétaire;" de fait, la mesure ne parut rencontrer que peu de faveur dans les deux Canadas.

190. Je dois cependant, en même temps, reconnaître (et c'est avec beaucoup de plaisir que je le fais) que, malgré toutes ces influences décourageantes, je fus accueilli avec considération, et que j'eus l'appui cordial, même dans ce que l'on considérait comme une entreprise désespérée, de diverses personnes influentes et animées de l'esprit d'entreprise publique à Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton et London; la conséquence étant que dans chacune de ces cités, à l'exception d'Hamilton, des

comités avaient été ou formés ou réorganisés ouvertement dans le but de percevoir et d'envoyer des contributions. Québec avait déjà donné l'élan, et cette ville a noblement établi son droit à la plus grande part de l'honneur et du crédit de la représentation canadienne, et indubitablement elle recueillera sa récompense dans la plus grande partie de la liste des prix du Canada.

200. Les dispositions de la lettre du secrétaire, et les arrangements proposés en conséquence, et nominalement adoptés par les divers comités locaux, n'ont été cependant que partiellement exécutés, et dans plusieurs cas, pas du tout; néanmoins après différents délais vexatoires, mais peut-être inévitables, une jolie collection de contributions fut reçue, principalement de Québec, Montréal et Toronto; mais le local en premier lieu destiné au Canada avait, pendant l'intervalle, été donné aux américains et à d'autres exposants, et beaucoup de temps fut encore perdu à obtenir un nouveau local pour le département canadien, et pour le rendre convenable et à y déposer et exposer les contributions d'une manière avantageuse.

210. Et ici, je regrette d'avoir à dire que certaines personnes du Canada, qui, dans ce temps visitèrent l'exposition, observant la confusion et le manque d'ordre, suite inévitable de pareilles circonstances, au lieu d'en rechercher la cause, ou de donner des avis ou de l'aide (deux choses qui auraient été reçues avec reconnaissance et hautement appréciés) pour remédier au mal, ont préféré profiter de l'occasion pour attaquer en termes les plus amers et les plus hostiles, et en quelques cas pour faire circuler les rapports les plus exagérés et les plus dénués de fondement contre le commissaire, le département canadien, et l'exposition entière, et cela précisément dans le temps où le président et les principaux officiers de l'association, les commissaires étrangers, principalement ceux de la Grande-Bretagne, la presse de New-York, et le peuple américain généralement exaltaient journellement en termes les plus flatteurs la grandeur inattendue, la variété et l'intérêt de la représentation canadienne. Quant aux arrangements que j'ai faits pour mettre en force les intentions du gouvernement, intentions qui, strictement parlant, étaient la limite légitime de mes devoirs, quoique je ne m'y sois pas borné en aucune manière je puis dire seulement: lo. Que j'en ai épargné ni temps, ni peine, ni zèle en exécutant tout ce que je pouvais croire avantageux pour la représentation, même au détriment à une certaine époque, de ma propre santé, et que je laisse avec joie la

décision de mon succès entre les mains des personnes qui m'ont employé, (et principalement à l'honorable Malcolm Cameron, qui eût occasion personnellement de juger de la manière dont je me suis acquitté de mes devoirs) ainsi qu'à la partie intelligente et raisonnable des sept ou huit mille canadiens qui ont visité l'exposition. J'ose croire que vous m'excuserez si je sou mets à votre considération deux communications au sujet du département canadien à l'exposition de New-York, dont l'une adressée à l'éditeur du *Montreal Gazette*, et l'autre au *Quebec Chronicle*.

220. Quoique la lettre du Secrétaire d'Etat de la Province, M. Morin, du 5 mars 1853, telle que plus haut citée, limita le plus explicitement possible l'action du gouvernement "au transport des contributions allant et venant de New-York, libres de toutes charges aux personnes intéressées" et quoique dans les arrangements que je fis avec les différents comités locaux, il fut spécialement recommandé et compris que quel'un devait être envoyé à New-York, chargé des produits de chaque localité, dans le but d'aider à l'arrangement, l'exposition et la décoration, si on le trouvait à propos, de ces produits; cependant, tout le fardeau de pareils devoirs, ainsi que l'achat de vitrines et d'autres objets convenables pour les recevoir, furent jetés sans merci sur les bras du commissaire, qui était considéré plutôt comme l'agent ou le serviteur de chaque exposant que comme le représentant du gouvernement provincial et des exposants Canadiens, sans faire allusion à personne en particulier, ni à aucun endroit quelconque; je pourrais choisir des preuves nombreuses, et parfois amusantes, de l'existence de cette impression, dans la correspondance volumineuse que j'ai maintenant en ma possession, touchant la représentation canadienne; mais je crains que je n'aie déjà trop empiété sur votre temps et sur votre attention. Je désire, néanmoins, prendre la liberté de mentionner que parmi les commissaires, étrangers ou américains, que j'ai connus, il n'y en avait pas un qui fut en rapport ou intéressé pour aucun exposant en particulier; chaque exposant avait son agent salarié (une personne représentait souvent un certain nombre d'exposants) ou avait consigné et confié ses contributions aux soins de l'association; par ce moyen le commissaire fut incapable de représenter d'une manière plus efficace les intérêts généraux du pays d'où il venait, que ceux des exposants collectivement et individuellement, et d'examiner et faire rapport sur tous les sujets et matières d'intérêt à ce pays que l'exposi-

tion et tous les accessoires qui en dépendent pouvaient lui fournir. En conséquence, quel que soit le montant de l'aide pécuniaire que le gouvernement provincial dans un esprit de libéralité éclairée, pourra être en aucun temps porté à accorder pour une exposition convenable des ressources industrielles et des intérêts du Canada, à aucune exposition internationale de ce genre, je recommanderais respectueusement, de s'abstenir entièrement de la responsabilité du soin ou de la garde des contributions, et de toute direction ou contrôle des affaires de détail de cette exposition, chose qui, j'en suis convaincu, ne peuvent être gérés à la satisfaction des contributeurs que par des agents choisis et payés par eux-mêmes. Cette observation ne devrait pas s'appliquer comme de raison au cas où l'exécutif, dans le but d'encourager la représentation des ressources agricoles et industrielles du pays, achèterait des échantillons de ses produits ou de ses manufactures qui paraîtraient avantageux pour obtenir ce but; ce plan sera probablement, d'ici à plusieurs années, le seul qui obtiendra le succès le plus grand en Canada.

En m'excusant de l'extrême longueur de cette communication,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

W. ANTROBUS HOLWELL,

Commissaire pour le Canada à l'exposition, industrielle de New-York.

L'HONORABLE JOHN ROLPH,

Ministre de l'agriculture, etc., etc., etc.

Québec, 20 septembre 1854.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport de la réception de quatorze médailles en bronze et de quarante-six diplômes, pour être distribués parmi les exposants canadiens à l'exposition industrielle de New-York, d'après la liste ci-incluse (No. 1) reçue de M. C. G. Castle, l'agent de la commission du Canada, résidant à New-York.

Je prends en même temps la liberté de vous transmettre une liste correcte classifiée (No 2) des divers exposants canadiens en faveur desquels des décisions ont été rendues, avec une liste alphabétique (No. 3) d'iceux afin de pouvoir y référer plus aisément; une comparaison de ces listes

avec celle transmise par M. Castle établira les différences qui suivent, savoir :

	Accordé.	Reçu.	Restant dû.
Médailles en bronzes "avec approbation spéciale".....	2	1	1
Médailles en bronze avec diplômes.....	20	13	7
Diplômes de "mention honorable".....	44	32	12
Totaux.....	66	46	20

Accordant ainsi une médaille en bronze "avec approbation spéciale," sept médailles en bronze avec diplômes, et douze diplômes de "mention d'honorable" à recevoir.

J'ai écrit aujourd'hui à M. Castle, et lui ai transmis un état de ces omissions, ainsi que les détails de chaque récompense ainsi omise, et je lui ai demandé de faire toute la diligence possible pour me les envoyer ; dans l'intervalle je vous prie de me donner des instructions quant à la manière dans laquelle vous pouvez désirer que les médailles et diplômes reçus soient distribués aux personnes qui y ont droit.

Je désire en même temps suggérer respectueusement que la liste No. 2, ci-incluse soit publiée pour l'information des personnes intéressées.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

W. ANTROBUS HOLWELL.

Commissaire pour le Canada à l'exposition industrielle de New-York.

L'HONORABLE SIR ALLAN McNAB, M.P.P.,

Ministre de l'agriculture, etc., etc., etc."

Les honorables députés de cette Chambre, et surtout mes collègues du district de Québec, remarqueront avec plaisir que la ville de Québec a été alors la première à donner l'élan, et qu'elle s'est noblement distinguée lors de cette exposition.

Et maintenant que j'ai fait ces citations, l'on me permettra de donner une des raisons les plus fortes qui doivent nous engager à marcher dans le sens que je propose. C'est l'intérêt que tous, nous devons porter à la population canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre en général, de l'Etat du Massachusetts et de la ville de Boston en particulier : population honnête, laborieuse, respectant l'autorité, les institutions qui ré-

gissent la grande république voisine, ayant beaucoup d'influence et en prenant beaucoup à l'heure qu'il est, mais que, pour ce même motif, l'on a cherché à injurier et à bafouer depuis quelque temps.

La Chambre se rappelle les paroles éloquentes que mon honorable ami de Bellechasse prononçait l'an dernier, dans cette enceinte, pour la défense de nos frères outragés du Massachusetts par le colonel Wright. Cette année, les mêmes attaques ont été portées plus loin. Elles ont trouvé droit d'entrée au Congrès, à Washington. Deux représentants du peuple, MM. Foster et Eastman, ont cherché à déprécier le caractère noble et élevé de notre race, toujours chevaleresque, quelque endroit du monde qu'elle habite.

Avec l'esprit qui les caractérise, nos frères des Etats-Unis n'ont pas été lents à protester contre ces attaques injustifiables.

Vous me donnerez encore le droit de lire des extraits de journaux à ce sujet.

Mais avant de lire ces extraits, que les Canadiens des Etats-Unis sachent une chose : c'est que nous sympathisons avec eux, que nous les secondons de toutes nos forces, et qu'ils auront, comme ils l'ont, notre appui moral et matériel. Nous savons leurs efforts. Emigrés sur une terre étrangère pour y gagner leur pain celui de leurs familles et de leurs enfants, il me semble que leur position est assez pénible pour qu'on ne les attaque pas dans ce qu'ils ont de plus cher : leur honneur et leur sentiment national. (Applaudissements).

Pour prouver ce que j'avance, pour prouver que nous devons serrer la main à nos frères des Etats-Unis, les encourager de nos paroles et de nos vœux, je lirai maintenant à la Chambre les protestations qui se sont élevées de tous les centres canadiens et français des Etats-Unis.

Et j'ai commencé par un article éloquent d'un de nos littérateurs canadiens les plus distingués, M. Benjamin Sulte, article publié à Worcester. Voici ce que dit cet écrivain distingué :

"TIREZ LES PREMIERS !

Les attaques se renouvellent contre nous aux Etats-Unis. Cela me remet en mémoire les appréciations malveillantes de certains personnages du Canada, célèbres par leur haine envers les Canadiens-français : et je me console des attaques d'aujourd'hui en songeant que, dans le passé, ces sortes de malices ont servi à nous faire mieux connaître.

La riposte, qui est dans le caractère français, la vérité, derrière laquelle nous

nous abritons, la vigueur de notre tempérament, notre attitude enfin de peuple libre et fier, ont toujours fait reculer les calomnieux et attiré l'admiration des des honnêtes gens.

Aux Etats-Unis, l'histoire se répète, tant du côté des francophobes que du côté des Canadiens. Là aussi vous savez vous défendre, compatriotes éloignés du sol natal ! Là aussi vous reprendrez, à force de bonne conduite et d'arguments lancés à propos, le respect que l'on cherche à vous enlever. C'est comme au Canada du temps jadis.

Les hauts fonctionnaires américains se font platement les organes de l'ignorance. Ils croient avoir tout dit lorsqu'ils ont imprimé une fausseté. Songent-ils que nous ressentons le coup ? J'en doute. Leur éducation les porte à se croire supérieurs aux autres races—et grande est la surprise de ces singuliers critiques quand ils entendent parler de résistance à leurs affirmations. S'ils connaissaient le passé, comme il se garderaient de provoquer des Canadiens ! Tous leurs calculs d'autrefois ont mal tourné : en guerre ou en paix, ils n'ont jamais eu le dernier mot avec nous —et ils ne l'auront jamais !

Les Canadiens aux Etats-Unis courraient le danger de s'attardir, de se "négliger," de perdre le sentiment national, mais voilà que l'on tire sur eux ! Attention ! Chacun à son poste ; il y va de l'honneur !

On veut que nous soyons dégénérés ; tranchons la question en nous montrant, cela suffira. On veut que nous ne comptions point dans le monde politique ; portons notre influence partout où elle peut s'exercer—et nous verrons bien ! C'est un fameux service que nous rendent nos adversaires en engageant le combat.

Nous avons place au soleil comme eux. Comme eux aussi nous saurons la garder—avec cette différence que nous n'ignorons pas les deux côtés de la question. Le Canadien ne s'avance que sur un terrain étudié et compris ; il ne tire rien au hasard. Sa fermeté dans le malheur devient de la constance et de l'habileté dans la lutte. Qui s'y frotte s'y pique.

Attendez, messieurs, attaquez. Plus vous criez fort, moins nous aurons peur. Ce que vous éveillera les Canadiens ; ils vous connaîtront mieux et se soumettront moins à vos tyrannies. Ce n'est pas nous qui troublerons la tranquillité de votre république ; non. Dieu merci, nous sommes trop bons citoyens pour cela, trop amis de l'ordre et de la sagesse.

Vous nous mettez en lumière : c'est précisément ce qu'il nous faut.

Tirez les premiers, messieurs.

BENJAMIN SULTE."

Rendons hommage, maintenant, au "*Boston Herald*" qui se montre si sympathique à la cause que je défends en ce moment :

—Plusieurs journaux américains ont pris à partie le fameux Foster pour les accusations qu'il a lancées contre les Canadiens. Voici comment s'exprime l'un d'eux, le *Boston Herald* :

" M. Foster est en arrière de son temps. Les Canadiens-français résidant aux Etats-Unis n'ont jamais été si noirs qu'on a bien voulu les peindre, et personne, aujourd'hui ne croit, à ces histoires, si ce n'est M. Foster lui-même. La meilleure preuve de ceci, c'est l'énergique vivacité avec laquelle cette nation se lève pour nier ces accusations. Si le niveau moral des Canadiens était si bas, si leur seule ambition était d'accumuler quelques piastres pour emporter dans leur pays—comme il l'affirme—s'ils étaient antipathiques à l'instruction et ne désiraient pas exercer leurs droits de citoyens, pourquoi prendraient-ils la peine de s'occuper de ce que l'on dit d'eux ? Cette sensibilité à la critique n'est pas seulement un signe d'espoir pour l'avenir, mais encore une marque certaine de leur état présent.

" Les Canadiens-français ont peu de criminels devant nos tribunaux. Ils vivent entre eux, dit-on, mais, ainsi font toutes les nationalités étrangères transplantées sur notre sol.

" Ils vivent pauvrement et économiquement, du moins la majorité d'entre eux : n'est-ce pas ainsi que vivent les Anglo-Saxons qui y sont obligés ?

" Ils sont dévoués à la religion qui a éclairé leur berceau, mais cela n'est pas un crime, et les temples qu'ils ont élevés ne sont pas un des moindres ornements de nos villes de la Nouvelle-Angleterre.

" Ils n'aiment pas nos écoles, dit-on encore, mais ils apprendront à les aimer si, comme nous l'espérons, nos écoles deviennent mieux adaptées aux besoins de leurs enfants.

" Nous avons suivi avec intérêt les conventions des Canadiens-français et les discours de leurs chefs, ainsi que le ton de leur presse. Leur exhortation incessante est : Devenez citoyens : Devenez propriétaires : Prenez part aux affaires politiques de ce pays. Et tout indique que l'avis est suivi."

L'Événement, de Québec, s'est fait l'écho de nos sentiments en publiant ce qui suit :

“Devant une commission du Congrès, à Washington, et au milieu du Sénat, il s'est trouvé des gens pour dire des insultes aux Canadiens-français des Etats-Unis.

Nous avons signalé ces insultes et nous avons protesté.

Les devoirs et les labeurs du journalisme canadien, surtout à cette saison, ne nous ont pas permis de revenir sur le sujet et de lancer comme ils le méritent les Foster et les Eastman qui ont proféré ces insultes.

Cette explication, nous espérons que le *Travailleur*, de Worcester, qui reproche aux journalistes canadiens-français du Canada, de ne pas avoir relevé l'insulte, voudra bien l'accepter.

Loin d'avoir oublié nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis, nous nous sommes occupé assez d'eux surtout depuis quelques mois, pour leur recommander de conserver plus qu'on jamais, aussi pure et intacte que possible, la langue française, et de soutenir leurs journaux dans toute la mesure de leurs ressources. Car les journaux français là-bas sont et doivent être les conservateurs de notre langue, de nos vieilles traditions, et du sentiment national.

Nous avons insisté là-dessus et nous insistons encore, parce que nous entrevoyons déjà le moment où de ce côté-ci nous pourrions, sans nous déranger, serrer la main à nos compatriotes par dessus la frontière.

Ce ne sont pas certes les Canadiens-français des Etats-Unis qui souffriront des sottises commises par les Foster et les Eastman. Nous est avis que ces franco-phobes s'en trouveront plus mal que nous un jour ou l'autre.

Nous méprisons souverainement les tristes sires qui, cédant à de mauvais instincts, osent faire parade sur le forum de leurs honteux sentiments.

Protester énergiquement, c'est le premier devoir des offensés.

Nous sommes fiers de voir nos compatriotes des Etats-Unis faire preuve d'autant de vitalité et de sens de leur dignité, et se relever énergiquement sous l'injure, comme sous la piqûre d'une bête venimeuse.

Il n'y a pas un homme de sens aux Etats-Unis qui n'ait pas condamné les invectives des Foster et des Eastman et qui n'ait pas admiré l'attitude vraiment digne de gens de cœur que nos compatriotes ont tenue en cette circonstance.

On a protesté dans les journaux, et mieux que cela, on a protesté officiellement.

Nous espérons que ce protêt sera suivi de plusieurs autres.

Il y a aussi un autre protêt à adresser à qui de droit : c'est que les Canadiens-français continuent à faire preuve, comme ils l'ont fait jusqu'ici, de leur vitalité remar-

quable, vitalité qui est inséparable des grandes vertus civiques. Qu'ils restent unis en phalanges serrées, qu'ils se rendent de plus en plus indispensables au bien-être et à la prospérité de leur pays d'adoption ; qu'ils se réunissent souvent pour se compter, apprendre où ils en sont rendus, et retremper leurs sentiments patriotiques ! C'est ainsi qu'ils feront rentrer sous terre tous les Foster présents et futurs.

Ce protêt existe déjà, frappant et irréfutable.

Il faut arriver à lui donner sa plus haute expression.”

De toutes les parties des Etats-Unis, chez nos compatriotes, des protestations solennelles se sont élevées : dans tous les centres canadiens, l'on a passé des résolutions d'indignation ; les journaux ont protesté vigoureusement. Je voudrais citer tout ces protêts.

L'honorable député de Bellechasse vient de s'en acquitter à morveille. Je lirai seulement les articles que j'ai en ce moment sous la main.

“ENCORE UNE VICTIME DU FANATISME.

(Du *Messageur*, de Lewiston, du 22 fév. 1883)

Le *Travailleur*, de Worcester, résume en ces termes les insultes que vient de nous lancer, devant la commission de l'éducation et du travail qui siège à Washington, une espèce de fou du nom de Foster :

“Les Canadiens-français sont à la Nouvelle-Angleterre ce que les Chinois sont à la Californie. Leur moralité est d'un degré plus bas, ils achètent moins de choses nécessaires à la vie, et leur seul but semble être d'enlever le plus d'argent possible de ce pays. Ils ne veulent pas faire instruire leurs enfants et quand on les oblige d'envoyer les enfants aux écoles, ils s'en vont dans une autre localité. Rarement ils deviennent citoyens.”

Nous pourrions disséquer cet entrefilet et y trouver autant de mensonges que de paroles. Mais à quoi bon ? Tant que nos aliénistes n'auront pas trouvé un traitement pour prévenir ou guérir cette espèce de folie, il y aura toujours des Wright et des Foster, et conséquemment nous ne pouvons espérer de nous soustraire aux insanités de quelques pauvres misérables rendus fous par le fanatisme.

Ce qui nous surprend surtout, dans cette affaire, c'est le fait que la commission qui siège à Washington n'ait pu se procurer

SULTE.”

nant, au
re si sym-
ends en ce

ns ont pris
es accusa-
Canadiens.
d'eux, le

son temps.
aux Etats-
u'on a bien
aujourd'hui
ce n'est M.
ce preuve de
avec laquelle
ces accusa-
s Canadiens
mbition était
es pour em-
il l'affirme—
nstruction et
s droit, de ci-
t-ils la peine
d'eux ? Cette
est pas seule-
l'avenir, mais
e de leur état

ont peu de
ux. Ils vivent
si font toutes
transplantées

t économique-
é d'entre eux :
ent les Anglo-

religion qui a
cela n'est pas
ils ont élevés
s ornements de
ngleterre.

oles, dit on en-
à les aimer si,
s écoles devien-
besoins de leurs

intérêt les con-
çais et les d's-
si que le ton de
ation incessante
Devenez proprié-
affaires politiques
que que l'avis est

ce, s'est fait l'écho
oliant ce qui suit :

le témoignage d'un homme capable, au moins, de penser pour lui-même.

Comment! après de longues et sérieuses études (car M. Foster a dû étudier longuement et sérieusement pour arriver à parler comme il l'a fait) après avoir fouillé tous les coins et recoins de sa vaste imagination, le brave homme n'a pu y trouver un seul mensonge pour satisfaire la haine qu'il porte aux Canadiens-français, et comme il voulait mentir à tout prix, il s'est trouvé dans la triste nécessité de copier servilement une partie du fameux rapport du fameux colonel Wright.

Mais pour accomplir une pareille tâche il n'était pas nécessaire de faire venir, à grands frais, un homme de Cambridge; le premier polisson ramassé dans les rues de Washington pouvait en faire autant.

Reste à savoir comment le col. Wright va prendre la chose. Va-t-il se fâcher tout rouge et poursuivre Foster en dommage pour lui avoir volé son œuvre, ou va-t-il se pâmer d'aise à l'idée que sa prose a été trouvée digne d'être plagiée. C'est un dénouement que nous attendons avec curiosité.

Après les premiers moments de surprise et d'indignation passés, nous nous sommes demandé si, après tout, nous avions bien droit d'être étonné et indigné de ces insultes qui nous arrivent de temps à autre, de la part de quelques fanatiques? Notre réponse a été: non!

Non, car celui qui, à la vue de tout ce que les Canadiens-français des Etats-Unis, ont accompli depuis quelques années, peut encore les comparer aux Chinois, n'est pas responsable de ses paroles et mérite plutôt notre pitié que notre colère.

Les magnifiques temples que nous érigeons à la gloire de Dieu; temples si bien fréquentés, qu'ils sont toujours insuffisants, quelques soient leurs dimensions; nos vastes écoles dans lesquelles des milliers d'enfants vont puiser une éducation solide et chrétienne; nos conventions, nos sociétés nationales, notre presse; le grand nombre de Canadiens qui se font citoyens américains, en dépit des lois stupides qu'on a faites pour empêcher la naturalisation; les progrès immenses qu'a fait le catholicisme aux Etats-Unis, les nombreuses conversions qui s'opèrent parmi la classe instruite et intelligente des Américains, toutes ces choses ne sont-elles pas de nature à effrayer quelques fanatiques? et faut-il être surpris si, quelquefois, ces pauvres âmes timorées poussent un cri de désespoir qui se traduit par une insulte et un mensonge?

Il faut être raisonnable. Si, comme eux nous voyions nos temples déserts, nos éco-

les impuissantes à donner à nos enfants cet esprit de foi si nécessaire à un peuple, si nous voyions la meilleure classe de notre société abandonner notre religion pour adopter celle de nouveaux venus, nous ne serions peut-être pas mieux disposés que ne le sont les Wright et les Foster.

Ah! si les Booth et les Guiteau eussent pris leur éducation dans nos écoles, si les prisons étaient remplies de Canadiens-français, si le divorce était une institution catholique, si les conversions au lieu d'aller du protestantisme au catholicisme, prenaient une direction opposée, alors nous aurions mérité les sympathies, et, qui sait, peut-être les éloges de ceux qui nous méprisent aujourd'hui.

Mais, dussions-nous nous exposer à la colère de tout ce qu'il y a de fanatique dans cette glorieuse république de liberté, d'égalité et de fraternité, nous ne nous laisserons ni américaniser, ni protestantiser, et tout en devenant de loyaux citoyens américains, nous saurons conserver notre caractère national et notre religion."

J. D. MONTMARQUET.

Et ce journal ajoutait :

" Que nos lecteurs ne négligent pas de consulter la quatrième page de notre journal. Ils y verront des articles remarquables que nous empruntons au *Travailleur* de Worcester et au *Courrier des Etats-Unis*.

Toute la presse canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre a protesté contre les insultes du nommé Foster, de Cambridge.

Notre distingué compatriote le major Mallet, de Washington, n'a pas été lent à repousser ces mensonges, et il nous dit que les Canadiens vont être entendus devant la même commission, et que probablement il leur sera permis de prouver toute la méchanceté de ces accusations, accusations qui ne pouvaient sortir que d'un cerveau travaillé par la haine et le fanatisme. Si le major Mallet est, comme nous l'espérons, au nombre de ceux qui doivent défendre les Canadiens à Washington, notre cause est entre bonnes mains et nous pouvons dormir tranquilles.

De son côté, le *Herald* de Boston, dans un article bien raisonné, prend hardiment notre défense et semble apercevoir les œuvres que nous avons accomplies depuis que nous habitons cette république.

Cependant le *Herald* dit qu'il n'y a pas de quoi traiter Foster de fou, d'imbécile, de maniaque.

Si notre confrère de Boston peut nous offrir une appellation plus appropriée à un

nos enfants
un peuple,
de notre
igion pour
s, nous ne
disposés que
ster.

beau eussent
scoles, si les
adiens-fran-
stitution ca-
lieu d'aller
llicisme, pre-
alors nous
et, qui sait,
qui nous mé-

exposer à la
de fanatique
ue de liberté,
s ne nous lais-
protestantiser,
yaux citoyens
onservier notre
eligion."

ONTMARQUET.

gligent pas de
de notre jour-
cles remarqua-
au Travailleur
des Etats-Unis.
me-française de
protéstité contre
oster, de Cam-

patriote le major
a pas été lent à
et il nous dit que
entendus devant
ue probablement
ver toute la mé-
ons, accusations
ue d'un cerveau
de fanatisme. Si le
nous l'espérons,
doivent défendre
gton, notre cause
et nous pouvons

de Boston, dans
prend hardiment
le apercevoir les
accomplies depuis
république.
dit qu'il n'y a pas
e fou, d'imbécile,

Boston peut nous
is appropriée à un

tra de la trompe de Foster, qu'il nous la
passé et nous nous en servirons.

Nous ouvrons "Littre" et voilà ce que
nous y lisons:

Fou.—Celui qui dit ou fait des extrava-
gances.

En voilà assez pour nous prouver que
maître Foster est fou et archi-fou."

Voici ce que disait au sujet de l'incident
Foster le *Courrier des Etats-Unis*, le grand
organe des populations françaises en Amé-
rique:

"Les hommes politiques des Etats-Unis
commencent à prendre au sérieux les re-
présentations des Canadiens-français, au
sujet des injurieuses accusations qui sont
portées contre eux. Le président du comité
de l'éducation et du travail a dû donner
avis que le Sénat, au printemps, allait s'oc-
cuper de cette question, et alors, entendre
tous les intéressés."

A part les protestations privées ou pu-
bliques des citoyens, le clergé, toujours
noble et patriotique, a cru devoir se mettre
lui-même à la tête du mouvement; et voici
quelle a été la première démarche de ces
apôtres de la civilisation et de la colonisa-
tion dans l'Amérique du Nord:

(Le *Travailleur* et le *Courrier Canadien*,
Worcester, Mass., 27 février, 1283.)

"Nous avons publié, vendredi, le protêt
des Canadiens de West Boylston, contre
les injures de Mr. Foster. Ce protêt mérita
mieux qu'une simple mention.

Le ton en est digne: la logique en est
serrée et probante. C'est ce que nous
avons vu de mieux en ce genre. Mr. l'abbé
Derbusel en est l'auteur, de même que son
digne vicaire, M. l'abbé Schofield, est l'au-
teur de la lettre à la *Gazette* de Worcester,
lettre dont nous avons donné le résumé
vendredi.

La petite congrégation de West Boylston,
où Canadiens et Irlandais vont leur chemin,
la main dans la main, où pasteur et paroissiens
savent s'unir, donne un bel exem-
ple aux congrégations sœurs. Nous les
félicitons de tout cœur, curé, vicaire et pa-
roissiens, de leur noble et généreuse con-
duite en cette circonstance."

La Province de Québec, par notre entre-
mise proteste hautement aujourd'hui contre
les insultes faites à nos compatriotes cana-
diens-français de la Nouvelle-Angleterre.
Elle proteste aussi contre certaines paroles
d'un journal français des Etats-Unis.

L'Assemblée Législative a attendu son
heure. Voilà tout.

Je lis dans ce journal:

"Des circonstances douloureuses nous ont
éloigné de notre bureau, au moment où les
insultes de Foster et des Eastman, contre
nos compatriotes commençaient à réveiller
les esprits. A notre retour, nous avons été
heureux de voir que nos confrères du *Mes-
sager*, de l'*Echo*, de la *Patrie Nouvelle* et de
l'*Abeille* avaient protesté contre les insul-
teurs et avaient stigmatisé ces insultes.
Les Canadiens émigrés devraient compren-
dre d'avance combien il est important pour
eux d'avoir à leur service de bons et fidèles
amis dans la presse. Ils devraient se ral-
lier autour de ces porte-étendards de la
nationalité Canadienne et ne plus laisser
surprendre leur bonne foi par des journaux
qui ne représentent que les intérêts pécu-
niaires de leurs propriétaires.

Nous avons déjà dit, dans notre journal
et au Canada, lors des fêtes de Québec,
jusqu'à quel point nos frères de la Province
de Québec s'occupaient peu de nous.

Voici une nouvelle preuve de leur oubli:

A Washington, en plein Sénat, et devant
une commission du congrès, on insulte les
Canadiens-Français, leurs habitudes, etc.,
et pas un journal de la Province de Québec
ne s'occupe de la chose.

Et, cependant si la presse française eut
donné le ton, la presse anglaise aurait sui-
vi, et le Canada aurait prouvé par là que
les insultes lancées à ses enfants lui allaient
au cœur. Et remarquez le bien, journalistes
de la Province de Québec, ce sont les nou-
veaux venus, les derniers arrivés, qui sont
visés dans les insultes des Foster et des
Eastman. Et c'est votre civilisation, les
habitudes de nos campagnes, que l'on veut
ridiculiser. C'est une attaque directe au
Canada, à la Province, et vous ne semblez
pas vous en émouvoir. De plus, vous sem-
blez croire que c'est parceque nous sommes
dégénérés que nous sommes ainsi insultés.
Mais non, ce sont des émigrés tout frais
venus du Canada que l'on veut parler. Et
quand ces bonnes gens, que vous laissez
embaucher sans à peine protester, nous
valent les rapports Wright, Foster et East-
man, pas une phrase de vous pour les dé-
fendre.

Votre oubli nous est cruel, sachez-le, et
si nous n'avons que le courage de nous
plaindre, c'est pour vous avertir que les
défections clair-semées qui se font jour ne
doivent pas vous étonner.

Pauvres Canadiens de la Nouvelle-An-
gleterre!! Jadis insultés, peut-être avec
raison, par la presse de la Province de
Québec, qui faisait de vous des épouvan-
tails contre l'émigration, vous avez levé
la tête, et prenant la croix pour bannière,

vous avez marché depuis 12 ans, dans la voie droite de l'honneur, du devoir, et de la foi.

Votre patriotisme s'est épuré, et, pour la plupart, n'espérant plus finir votre existence au Canada, vous avez voulu cependant faire revivre à l'étranger la patrie Canadienne, ses traditions et ses aspirations. Vos églises ont manifesté aux yeux de tous d'une manière éclatante, votre foi vive. Vos écoles, vos journaux, vos sociétés nationales sont autant de pierres fondamentales sur lesquelles s'appuie la jeunesse pour demeurer française. Vous devenez électeurs autant et aussi rapidement que le permettent les lois parfois ostracisantes des Etats où vous habitez.

Vous avez des représentants dans le clergé, dans les professions libérales, dans le commerce, dans l'industrie. Vous êtes en nombre d'endroits la grande force décaplante du capital Américain. Et si aujourd'hui vous vous retirez à l'écart, de grandes industries seraient inactives, des écoles seraient désertes.

Et pendant que votre travail enrichit le manufacturier, et que, prolétaires, vous peuplez la Nouvelle-Angleterre et conservez l'équilibre à sa représentation au Congrès, on vous insulte en plein Sénat des Etats-Unis.

Et pourquoi ?

Parce que les nouveaux venus de la province de Québec sont des épouvantails aux travailleurs américains.

Et quand nous sommes ainsi bafoués, comparés aux Chinois, que nos mœurs sont mises au ban de l'opinion, nos alliés naturels, nos frères de la Province de Québec, tout occupés à s'entredéchirer dans l'arène politique, n'ont pas une parole de protestation contre de telles injures.

Eh ! bien ! frères émigrés, nous saurons nous défendre ; le devoir nous appelle, à l'œuvre, que partout on recueille des statistiques, et que les chefs se mettent en tête dans chaque centre. Protestons et remettons nos protestations aux sénateurs de nos états respectifs.

Toujours présents et fermes sur la place

Où nous devons soutenir notre rang,
Ne laissons pas insulte à notre race,
Frères ! montrons qu'il nous reste du sang."

L'article de ce journal est injuste. Nous n'oublions pas les nôtres et notre attitude le prouve aujourd'hui. Bon sang ne saurait mentir. (Applaudissements.)

Avant de reprendre mon siège, je veux encore vous lire ce qui suit :

MM. les abbés Bédard, de Fall River, et Dauray, de Woonsocket, sont partis

pour Washington, D. C., afin, dit la *Patric* de Cohoes, de protester contre les accusations portées contre les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre.

On télégraphie de Boston :

Les citoyens canadiens-français de Fall River, réunis en meeting samedi soir, ont voté à l'unanimité des résolutions portant que les graves accusations articulées à Washington devant le "Labor Committee" du sénat des Etats-Unis contre les ouvriers canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre constituent une vile calomnie et une grossière insulte pour deux millions de personnes de langue française aux Etats-Unis, et qu'une occasion devrait être fournie de réfuter ces accusations."

Et, MM. nous n'avons pas à donner ici nos sympathies seulement aux canadiens-français de l'Etat du Massachusetts, mais à toute la population de nos compatriotes des Etats-Unis. Or, cette émigration, d'après des rapports récents, se chiffre comme suit.

D'après le dernier recensement des Etats Unis, le nombre des personnes nées au Canada et habitant les Etats-Unis est de 713,287.

Voici la répartition d'après les provinces :

Ontario et Québec.....	610,017
Nouvelle-Ecosse.....	51,160
Nouveau-Brunswick.....	41,788
Ile du Prince-Edouard....	7,537
Autres parts.....	1,793
Total.....	713,287

Dans ce total, le contingent de la province de Québec ne saurait être de moins de 400,000. Cette estimation me paraît fort modérée. Considérant ensuite que notre population se double en vingt et un ans, et qu'il y a plus de trente ans que nos nationaux émigrent aux Etats-Unis, il faut conclure que l'élément canadien-français dans ce pays compte au moins 803,000 âmes à l'heure qu'il est. Ce chiffre commence à compter.

Qu'y a-t-il à ajouter, en plus ? c'est que nos frères de la République voisine qui désirent demeurer d'une manière permanente aux Etats-Unis, doivent y faire leur séjour permanent et qu'ils s'y fassent naturaliser. Voilà le conseil qui leur a été donné par tous ceux qui sont leurs chefs et qui s'intéressent à leur sort là-bas. C'est aussi l'avis que, dans mon humble opinion, je me permets de leur donner ici.

Par ce moyen, ils acquerront une influence considérable, et il ne sera plus permis à qui que ce soit de les injurier, ou de

mètre
leur d
Le C
nète, i
il resp
de son
Il a
tra l'il
c'est s
de not
tous c
usatio
J'ai
chose
re de l
nature
notre
ces, le
territo
bras.
Qu'
La pa
entim
l'ère,
En
térec
celi p
Mont
riches
et l'au
tent c
autres
qu'il f
l'Est.
Nous
qu'il
Les
frang
rés-cr
disse
L'E
Beau
M. M
Ber,
vinc
l'hor
tis n
la co
mier
poss
fede
Rost
il r
l'Am
l'hor
cutr
Pl
g'let
M. I
lice

mettre en doute leur sincérité d'intention, leur droiture, ou leur honorabilité.

Le Canadien-français est laborieux, honnête, industrieux, partout homme d'ordre : il respecte les lois du pays qui le protège de son drapeau.

Il tient à la religion de ses pères, aux traditions de famille et de nationalité ; c'est sa sauvegarde comme c'est le salut de notre race. Il sera et il est aux Etats-Unis ce qu'il a été ici, le pionnier de la civilisation.

J'ai fait ces citations pour prouver une chose : Les Canadien-français qui desrent résider aux Etats-Unis doivent s'y faire naturaliser. A ceux qui veulent revenir ici, notre Province, avec ses vastes ressources, leur est ouverte, et le Manitoba, et les territoires du Nord-Ouest leur tendent les bras.

Qu'ils reviennent vers leur pays natal. La patrie leur en sera reconnaissante. Ce sentiment existe de l'autre côté de la frontière, et nous le partageons ici.

En attendant, et pour me resumer, protégeons nos frères des Etats-Unis, pour cela participons à l'exposition de Boston. Montrons nos forces, faisons preuve de nos richesses agricoles, minières, industrielles, et faisons entrevoir aux envoyés qui habitent cette terre du Massachusetts, et les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre, ce qui peut nous attendre dans les Etats de l'Est. Nous étions à Québec 60,000 en '76. Nous sommes plus de 2,000,000 à l'heure qu'il est.

Les descendants de la race canadienne française verront ce que l'avenir leur réserve, ici, et aux Etats-Unis. (Applaudissements).

L'honorable M. BLANCHET, député de Beauce, *Secrétaire de la Province*, et l'hon. M. MOUSSEAU, député de Jacques-Cartier, et PREMIER-MINISTRE de la province de Québec prennent la parole après l'honorable député de Lévis. Ils stigmatisent en termes courts mais énergiques la conduite de l'insulteur Foster. Le premier ministre promet de faire tout en son possible pour décider le gouvernement fédéral à prendre part à l'exposition de Boston, et au milieu des applaudissements, il remercie l'Assemblée Législative de l'unanimité qu'elle a mise à revendiquer l'honneur de la race canadienne française outragée.

RECTIFICATION.

Plusieurs journaux de la Nouvelle-Angleterre, en commentant les remarques de M. Foster, ont contribué à mettre l'Assemblée Législative de Québec sous l'impres-

sion que ce M. Foster était l'honorable M. Foster, ministre des Etats-Unis en Espagne.

M. Foster a protesté en ces termes et nous l'en remercions. La traduction de ces lettres est de la "Minerve."

M. le Rédacteur de la *Gazette*,
MONSIEUR,

Au cours d'un débat dans le Parlement de Québec, le 23 mars 1883, on a répété que certaines remarques injurieuses pour les Canadien-français des Etats-Unis avaient été faites par le général Foster, ministre des Etats-Unis à Madrid, et on a appuyé sur le fait que le général Foster, avait occupé plusieurs positions importantes sous le gouvernement des Etats-Unis, d'où l'on concluait qu'à ce titre, on pouvait raisonnablement supposer qu'il exprimait, dans ces prétendues remarques, l'opinion d'un nombre considérable de ces compatriotes.

J'étais bien persuadé, d'après ce que je connaissais du général Foster, qu'on s'était trompé en lui attribuant cette manière de voir et ces remarques. Je lui envoyai une copie du *Herold* de Montréal du 29 mars, contenant le rapport du débat en question, et j'attirai son attention sur les accusations portées contre lui.

Je viens de recevoir sa réponse qui, effectivement règle cette question, en ce qui le concerne.

J'inclus une copie de sa lettre, dans l'espoir qu'en justice, et pour le général Foster et pour le peuple dont il est supposé avoir exprimé l'opinion, et afin que la dérogation ait la même publicité que l'accusation, vous voudrez bien la publier dans votre estimable journal.

Mon impression est qu'il y a ici méprise de personne, et que les remarques en question ont été faites par quelque autre M. Foster que M. Faucher de Saint-Maurice aura involontairement confondu avec le distingué ministre américain à Madrid.

Je suis sûr que, quelle que soit l'opinion de certaines individualités, le peuple américain en général et les hommes publics américains ont en grande estime l'élément Canadien-français de leur population, et qu'ils ressentiraient, tout autant que les Canadiens-français eux-mêmes, toute atteinte à leur caractère comme citoyens ou à leurs habitudes sociales.

Votre bien dévoué,

SEARGENT P. SEARNS,

Consul-général des Etats-Unis d'Amérique pour les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Montréal, avril 1883.

lit la Patrie les accusa- diens de la

mais de Fall edi solr, ont to is portant articulées à "Committee" les ouvriers velle-Angle- omnie et une lions de per- aux Etats- nit être four-

onner ici nos adiens-fran- setts, mais à entriertes des tion, d'après chiffre comme

sement des rsonnes nées ats-Unis est

es provinces :

- 610,017
- 51,160
- 41,788
- 7,537
- 1,793
- 713,287

t de la pro- tre de moins on me parait ensuite que a vingt et un ente aus que Etats-Unis, il anadien fran- au moins 803, st. Ce chiffre

plus ? c'est ique voisine ne manière ne, doivent y et qu'ils s'y e conseil qui eux qui sont at à leur sort e, dans mon s de leur don-

nt une influ- a plus jormis ururier, ou de

Washington, D C, 31 mars 1883.

Honorable S. P. STEARNS, Montreal.

Mon cher monsieur.—Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur le débat du 28 courant dans le parlement de Québec, dans lequel on paraît avoir fait allusion à moi.

Le ministre américain actuel à Madrid, qui a déjà représenté son pays à Saint-Petersbourg et au Mexique, a écrit et publié que les Canadiens-français des Etats sont plus dépravés, plus dégradés que les Chinois ; qu'ils sont allés aux Etats nullement avec l'intention d'y rester et d'y dépenser ce qu'ils gagnent, mais simplement pour faire de l'argent, et retourner dans leur pays ; qu'ils négligent leur propre religion et leurs mœurs et leurs enfants ; en un mot qu'ils ne sent rien moins qu'un élément de population ni utile ni désirable.

M. Faucher de Saint-Maurice proteste avec mépris et indignation contre ces infâmes calomnies.

Comme je suis le ministre actuel des Etats-Unis en Espagne, bien que je ne sois pas encore rendu à mon poste, et le seul citoyen qui ait représenté notre pays à Saint-Petersbourg et au Mexique, je dois être la personne qu'on a voulu désigner.

Je désire dire que M. Faucher de Saint-Maurice est tombé, involontairement je l'espère, dans une méprise des plus déplorables. Je n'ai jamais écrit une seule ligne sur le sujet mentionné et je n'ai jamais entretenu, encore moins publié, les sentiments qu'on me prête.

Votre dévoué,

(Signé) JOHN W. POSTER.

“ Les remarques dont parlait M. Faucher de Saint-Maurice, ajouta la *Minerve*, ont bien malheureusement été faites aux Etats-Unis, mais il est consolant pour nos compatriotes de savoir que les personnages officiels et les hommes publics de quelque valeur aux Etats-Unis s'en défendent, et tiennent à dégager leur responsabilité de la fâcheuse impression qu'elles ont de nature à faire naître.”

Ma comme dans ces lettres, le *Quotidien* ajoute les remarques suivantes :

“ Les Américains se sont émus des protestations légitimes faites en chambre par le député de Bellechasse et par ses collègues

de Lévis, de Saint-Jean, de Lothbinière, de Montréal-Centre, de Beauce et de Jacques-Cartier, au sujet des accusations portées contre les Canadiens-français des Etats-Unis.

M. Stearns, consul général des Etats-Unis au Canada, a transmis un compte-rendu de la discussion qui a eu lieu dans ce temps, à M. Foster, ministre des Etats-Unis en Espagne. Celui-ci déclare n'avoir jamais écrit une seule ligne sur ce sujet et qu'il n'a jamais entretenu, encore moins publié les sentiments qu'on lui prête.

Il appert que le véritable coupable est un politique américain portant le même nom que le ministre des Etats-Unis en Espagne.

La déclaration de M. Foster ne change rien à l'affaire. Il y a là tout au plus une question d'identité. Il est malheureusement vrai que d'infâmes calomnies ont été portées contre les Canadiens-français des Etats-Unis, et M. Faucher de Saint-Maurice ainsi que ses collègues ont bien fait de protester avec mépris et indignation.

Leurs remarques ont porté juste.

M. Foster dégage sa responsabilité, et des personnages officiels déclarent que : “ le peuple américain en général et les hommes publics américains ont en grande estime l'élément canadien-français de leur population ; ils ressentiraient disent-ils, tout autant que les canadiens-français eux-mêmes, toute atteinte portée à leur caractère comme citoyens ou à leurs habitudes sociales.”

Ces déclarations sont consolantes pour nous et nos compatriotes des Etats-Unis.”

Les honorables MM. Moussau, Paquet, Joly, Marchand, Blanchet, MM. Faucher de Saint-Maurice et McShane ont fait acte de patriotisme en prenant ainsi la défense des Canadiens-français aux Etats-Unis. L'Assemblée Législative de Québec a été unanime pendant ces débats : Anglais, écossais, irlandais ont applaudi aux remarques de leurs collègues se faisant les défenseurs d'une race outragée par les Wright, les Eastman, les Vance, les Foster.

Puisse cette séance du 28 mars 1883 servir de leçon à ces calomnieux. Il se passera encore bien des siècles avant que leur rêve, celui de M. Goldwin Smith, et de sa revue d'Ontario, le *Bystander*, puisse se réaliser :

French character less sturdy than the British, tends itself to the ascendancy of the boss !!

lothinière, de
t de Jacques-
tions portées
s des Etats.

l des Etats-
un compte-
u lieu dans le
es Etats-Unis
n'avoir jamais
euj t et qu'il
moins publi

capable est un
le même nom
s en Espagne
er ne change
au plus une
heureusement
s ont été por
frança s des
le Saint-Mau-
nt bien fait de
gnation.

e juste.
sa suite, et des
ent quo : " *le
et les hommes
grande estime
e leur popula-
t-ils, tout au-
is eux-mêmes.
ractère comme
sociates.*"
isolantes pour
Etats-Unis."

ssau, Paquet,
M. Faucher de
nt fait acte de
la défense des
s-Unis. L'As-
bec a été un a-
glais, écossais.
remarques de
les défenseurs
s Wright, les
ter.

28 mars 1883.
niateurs. Il se
eles avant que
in Smith, et de
lander, puisse

urdy than the
endency of the

